

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 6 septembre 2022**

-----

Le mardi 06.09.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent.

Représentées : Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES), Mme GARCIA Hélène (par M. VIDONI-PERIN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, Mme LOUGE Monique, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. XILLO Michel.

---

**Délibération n° 102-2022.**

**Rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.**

Mme BOULAY, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, expose :

Conformément aux articles L5711-1 et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Dans ce cadre, la commune vient d'être destinataire du rapport d'activité 2021 du SDEHG qui doit faire l'objet d'une communication en séance publique en Conseil Municipal.

Ce rapport d'activité a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site internet [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr) - rubrique « Rapports d'activité ».

Mme BOULAY dit se tenir à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2021 du SDEHG tel que présenté (cf document en annexe).

Le Secrétaire,  
Michel XILLO,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,



Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220906-102-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/09/2022  
Date de réception préfecture : 07/09/2022



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



# 2021



# SOMMAIRE

## LES INSTANCES DU SDEHG

- 6 L'organisation des instances
- 7 Les membres du Bureau

## LES CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2021

- 10 Les moments forts du Comité Syndical
- 10 Le développement et l'amélioration des services aux communes
- 11 Les rencontres pour favoriser la proximité

## LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

- 14 Le fonctionnement du service public de l'électricité
- 14 Un contrat de concession pour 30 ans
- 14 Le régime d'électrification des communes
- 15 La répartition des communes rurales et urbaines
- 16 Les données de la concession du SDEHG
- 17 Le contrôle de concession
- 18 Améliorer la qualité de l'électricité grâce au renforcement du réseau
- 20 Intégrer les réseaux dans l'environnement
- 22 Raccorder les nouveaux usagers au réseau d'électricité

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- 26 Concevoir et réaliser un éclairage public responsable
- 28 Entretien et exploiter le parc d'éclairage public
- 29 Réaliser le diagnostic énergétique de l'éclairage public

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 32 Favoriser le développement de l'électromobilité
- 32 Développer les énergies renouvelables
- 32 Valoriser ses actions de maîtrise de demande de l'énergie
- 33 Accompagner les communes pour la rénovation de leurs bâtiments

## LES AUTRES PRESTATIONS

- 36 Organiser l'achat groupé d'électricité
- 36 Organiser l'achat groupé de radars pédagogiques
- 37 Développer des outils d'information pour les communes

## LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

- 40 Les travaux réalisés par le SDEHG
- 41 La maintenance du réseau d'éclairage public

## UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE

- 44 L'organisation des services du SDEHG
- 45 Les points d'information à votre disposition
- 45 Vos interlocuteurs des secteurs techniques
- 46 Les effectifs du SDEHG
- 46 Les actions en faveur du personnel
- 47 Un dialogue social renforcé
- 47 L'impulsion d'une transition écologique en interne

## LES FINANCES DU SDEHG

- 50 Les recettes en 2021
- 50 Les dépenses en 2021
- 51 Focus sur les travaux d'investissement 2021
- 51 Un audit financier pour préparer l'avenir du Syndicat



**Thierry SUAUD**

Président du SDEHG



Sur la base d'un audit et d'un travail collaboratif mené avec les élus communaux lors des réunions des Commissions Territoriales et du Comité Syndical, nous avons construit ensemble notre programme d'actions en faveur d'un « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur investissement et la confiance qu'ils m'ont accordée en adoptant à l'unanimité les différentes mesures proposées.



# ÉDITO

---

Dès notre arrivée en octobre 2020, mes collègues du Bureau et moi-même, nous sommes attelés à bâtir une feuille de route opérationnelle pour préparer l'avenir du Syndicat sur des bases saines et solides. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur un audit réalisé par un cabinet d'experts en finances publiques locales qui a mis en exergue une santé financière du SDEHG en déclin du fait de lourds investissements engagés entre 2017 et 2020. Ces investissements importants ont bien entendu permis d'aider les communes à rénover massivement le parc d'éclairage public avec une prise en charge élevée du SDEHG de 80%, mais ils se sont traduits par une forte réduction de l'autonomie financière du Syndicat qui a dû recourir à l'emprunt pour financer l'aide apportée aux communes pour leurs travaux.

Sur la base de cet audit et d'un travail collaboratif mené avec les élus communaux lors des réunions des Commissions Territoriales et du Comité Syndical, **nous avons construit ensemble notre programme d'actions en faveur d'un « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026**. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur investissement et la confiance qu'ils m'ont accordée en adoptant à l'unanimité les différentes mesures proposées.

Notre programme « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026 est fondé sur ces valeurs du Syndicat que sont la solidarité, la mutualisation et la proximité. Il a pour ambition d'accélérer la transition énergétique de nos territoires grâce à un nouveau modèle d'éclairage public et de nouveaux programmes de travaux pour lutter contre la pollution lumineuse. Il prévoit également de renforcer l'accompagnement des communes dans leurs projets de transition énergétique, de développer l'autoconsommation à partir d'énergies renouvelables, de développer l'expertise du Syndicat, d'améliorer et de moderniser les services apportés aux communes et aux usagers.

Grâce à ce travail de longue haleine mené ensemble, nous pouvons déjà aujourd'hui mesurer le chemin parcouru.

Le **nouveau programme de rénovation de l'éclairage public dénommé « LED Haute-Garonne 2026 ++ »** rencontre un vif succès auprès des communes. Il va accélérer la rénovation du parc d'éclairage public des communes haut-garonnaises grâce au remplacement des anciens luminaires par des appareils à LED standardisés. Ce concept de rénovation innovant permet à la commune de diminuer ses dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés d'au minimum 10%, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Dans certains cas, l'économie peut atteindre 50%. Il représente donc une réelle solution alternative pour atténuer les hausses du prix de l'électricité.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres relative à ce programme, nous avons obtenu un prix particulièrement compétitif, bien en-dessous du montant estimatif du marché. Le Bureau du SDEHG a donc décidé d'affecter une partie des gains obtenus au financement de futures tranches du programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ » au titre de la solidarité départementale et de faire bénéficier les communes de l'autre partie des gains en réduisant le montant de leur annuité à verser au Syndicat.

Par ailleurs, un partenariat a été conclu le 17 mars 2022 avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne, instaurant un **soutien financier annuel du Département de 2 millions d'euros versés au SDEHG** pour soutenir les communes et leur permettre notamment d'accélérer leur équipement en éclairage public LED.

De nouvelles actions ont été menées en faveur de la **rénovation des bâtiments communaux** grâce à la participation du SDEHG au programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique - porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Le SDEHG s'implique désormais également dans le **développement des énergies renouvelables** telles que le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

**Favoriser le développement de la mobilité électrique** par le renforcement et la coordination des bornes de recharge fait également partie des nouveaux projets portés par le Syndicat, avec l'élaboration d'un Schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques à l'échelle de son territoire.

Vous trouverez, dans ce rapport d'activité 2021, la présentation de toutes ces actions menées ainsi que les nouvelles modalités d'intervention du SDEHG qui ont été adoptées à l'unanimité par le Comité Syndical le 28 janvier 2022.

Je reste à votre écoute et à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente lecture, en espérant vous retrouver lors de ces prochaines commissions territoriales et réunions du Comité Syndical.



Comité Syndical du 20 octobre 2021  
au Hall Comminges à Colomiers

# LES INSTANCES DU SDEHG



*Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Ses instances que sont les Commissions Territoriales, le Comité Syndical et le Bureau, permettent d'assurer la représentation de toutes les communes au sein de sa gouvernance.*

# LES INSTANCES DU SDEHG

## L'organisation des instances

À la suite des élections municipales de 2020, les communes membres et la métropole ont élu leurs représentants auprès des instances du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.

Le SDEHG est administré par un **Comité Syndical**, composé de 245 délégués, issus à la fois des Commissions Territoriales et de la Métropole.

Le Comité Syndical se réunit pour prendre toutes les décisions qui concernent le SDEHG, comme définir les orientations stratégiques et voter le budget. Le Comité délègue certaines de ses compétences au Bureau et au Président pour prendre des décisions relatives à la gestion courante du SDEHG.

### Les Commissions Territoriales

Chaque commune membre du SDEHG élit 2 délégués qui siègent à la Commission Territoriale dont elle relève. Le délégué représente le trait d'union entre la commune et les instances décisionnelles du Syndicat.

Au nombre de 52, les Commissions Territoriales sont réparties par secteurs géographiques sur le territoire du département. Elles permettent l'élection de 164 délégués au Comité Syndical parmi les délégués issus des communes.

### La métropole

Pour assurer sa représentation au SDEHG, au titre de la compétence concession de la distribution publique d'électricité, Toulouse Métropole élit 81 délégués au Comité Syndical.

#### LES COMMUNES

Les 585 communes membres désignent chacune 2 délégués.



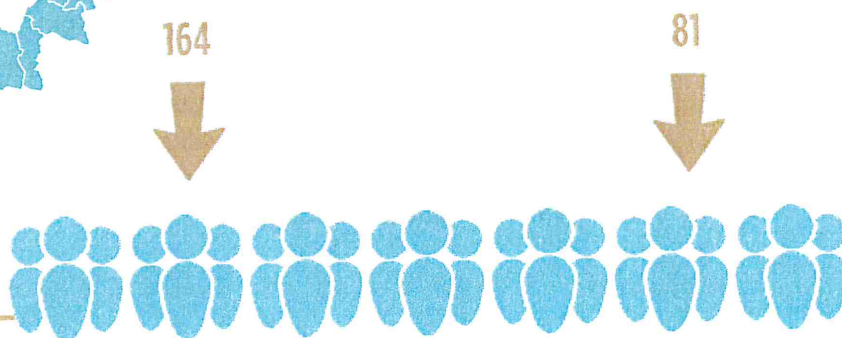
#### LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Les délégués communaux rassemblés en 52 Commissions Territoriales élisent 164 représentants au Comité Syndical.



#### LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est composé de 245 membres, comprenant les 164 représentants des Commissions Territoriales et 81 représentants de Toulouse Métropole. Le Comité élit le Président et les membres du Bureau.



#### LE BUREAU

Le Président et les membres du Bureau sont élus par le Comité Syndical.





## Les membres du Bureau

Le Président et les 17 autres membres du Bureau ont été élus par le Comité Syndical lors de sa réunion d'installation le 9 octobre 2020. Cette équipe, représentative des territoires de la Haute-Garonne, a pour mission de mettre en œuvre les orientations décidées collectivement, de faire vivre des commissions de travail et d'être un lien permanent avec l'ensemble des communes.



**Thierry SUAUD**  
Président  
(Portet-sur-Garonne)



**Patrice RIVAL**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
(Saint-Pé-d'Ardet)



**Janine GIBERT**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
(Gargas)



**Robert BARBREAU**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
(Le Grès)



**Denis BÉZIAT**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
(Venerque)



**Anne-Marie FÉVRIER**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
(Soueich)



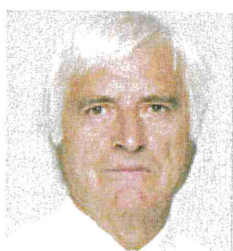
**Claude SARRALIÉ**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
(Colomiers)



**Guillaume DEBEAURAIN**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
(Auzerville-Tolosane)



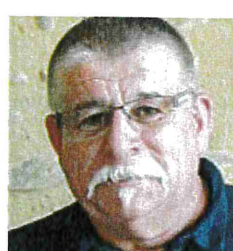
**Max CAZARRÉ**  
8<sup>e</sup> Vice-Président  
(Noé)



**Marc MENGAUD**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
(Lanta)



**Thierry SAVIGNY**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
(Montberon)



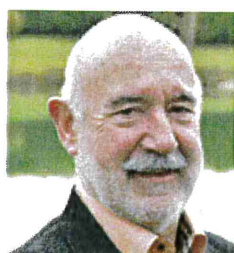
**Raoul RASPEAU**  
11<sup>e</sup> Vice-Président  
(Saint-Martory)



**Patrick BOUBE**  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
(Boussan)



**Marc LASSERRE**  
13<sup>e</sup> Vice-Président  
(Cier-de-Luchon)



**Philippe FUSEAU**  
14<sup>e</sup> Vice-Président  
(Saint-Jean)



**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
15<sup>e</sup> Vice-Présidente  
(Rieumes)



**Martine FRITIÈRE**  
1<sup>er</sup> membre du Bureau  
(Mondonville)



**Jean-Jacques ALMÉRO**  
2<sup>e</sup> membre du Bureau  
(Goyrans)



Visite d'un chantier de renforcement  
du réseau électrique à Le Grès



Signature  
19/09/2022-DE  
20/09/2022  
17/09/2022

Rapport d'activité 2021

# LES CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2021



*En garant d'un service public local de l'énergie, le SDEHG a mobilisé ses compétences, en 2021, pour développer et améliorer les services aux communes, mettre en place une véritable prospective financière permettant ainsi d'assurer l'avenir du Syndicat et la poursuite de ses investissements tout en préservant la proximité avec les élus et les acteurs du territoire.*

# LES CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2021

## Les moments forts du Comité Syndical

### 4 mars - Le débat sur les orientations budgétaires 2021

Le Comité s'est réuni en visioconférence pour préparer les orientations budgétaires 2021. Un audit sur la gestion financière du SDEHG a été réalisé par un cabinet d'experts en stratégie financière publique. Les résultats mettent en évidence une structure financière dégradée du Syndicat. Le Comité acte la nécessité de mettre en place une prospective financière plus fine permettant de trouver un juste équilibre entre les ressources et les dépenses pour les années à venir. Un groupe de travail, constitué d'élus du Bureau et piloté par Philippe Fuseau, Vice-Président en charge des finances, est chargé de proposer des scénarios budgétaires pour préparer l'avenir du Syndicat.

### 31 mars - L'adoption du budget 2021

Le Comité s'est réuni en visioconférence pour notamment adopter le budget 2021 d'un montant de 115 M€ dont 37,5 M€ en section de fonctionnement et 77,5 M€ en section d'investissement.

### 20 octobre - La présentation des projections financières jusqu'en 2032

Les élus du Comité se sont réunis le 20 octobre au Hall Comminges à Colomiers. Après la présentation détaillée des résultats de l'audit réalisé sur les finances du SDEHG et des propositions de scénarios budgétaires pour les 10 ans à venir, le Président a organisé le débat sur la nécessité de préparer l'avenir du Syndicat en construisant une feuille de route tournée vers la transition énergétique et la maîtrise des finances. Le Comité a émis, à l'unanimité, un avis favorable, à la prise en compte des différentes propositions financières présentées en séance en vue de la préparation des orientations budgétaires 2022.

## 2021 EN CHIFFRES

**49,8 M€** de travaux d'investissement

**26 M€** de travaux sur le réseau d'éclairage public

**21,7 M€** de travaux sur le réseau public d'électricité

**77%** d'économie moyenne d'énergie réalisée lors de la rénovation de l'éclairage public

**75%** des dépenses sont consacrées à l'investissement

**+165%** d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques

**95%** de taux global de satisfaction pour la qualité des services fournis par le SDEHG

## Le développement et l'amélioration des services aux communes

### Un nouveau programme en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments

Le SDEHG participe au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

L'objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

### Un schéma directeur d'implantation des bornes de recharges ouvertes au public

Le SDEHG a lancé l'élaboration de ce schéma qui a pour objectif de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge correspondant aux besoins du territoire.

### L'amélioration du service d'entretien de l'éclairage public

L'information aux communes est développée pour faciliter le suivi de l'état du parc d'éclairage public et améliorer la continuité de l'éclairage.

### Un groupement d'achat de radars pédagogiques

81 communes ont adhéré au groupement d'achat de radars pédagogiques organisé par le SDEHG. Cette mutualisation a permis d'obtenir des prix très intéressants - rabais de plus de 60% par rapport au prix catalogue - pour des équipements de qualité intégrant une garantie pièces et main d'œuvre de trois ans sur site.

### Un nouveau site internet

A l'occasion de sa participation au Salon des Maires de Haute-Garonne les 8 et 9 octobre 2021 à Diagona, le SDEHG a lancé son nouveau site internet :

[www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)

Plus intuitif, ergonomique et adaptable aux écrans de smartphones et tablettes, le nouveau site internet a été construit afin de trouver, en quelques clics, toutes les informations utiles concernant l'actualité du SDEHG, son fonctionnement et ses missions.

### Une lettre d'information trimestrielle

Afin d'améliorer l'information apportée aux communes et aux partenaires, une lettre d'information leur est adressée par mail de manière trimestrielle sur les actualités et les projets du Syndicat.



Réunion des Commissions Territoriales de Muret et de la Région Ouest de Toulouse le 24 septembre à L'Aria à Cornebarrieu.

## Les rencontres pour favoriser la proximité

### Des visites de chantier pour aller au plus près du terrain

L'organisation de visites de chantier permet d'aller à la rencontre des maires et des délégués, avec les Vice-Présidents territorialisés et les techniciens. C'est également l'occasion de rencontrer les interlocuteurs des entreprises de travaux et valoriser le travail des équipes.

- 23 mars : visite des chantiers d'effacements des réseaux aériens à Muret et à Noé.
- 10 juin : visite des chantiers de renforcement du réseau électrique à Le Grès et de rénovation de l'éclairage public à Saint-Cézert.

### L'assemblée générale de TEO

Réunis au Pont du Gard mardi 6 juillet, les 13 Syndicats de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie (TEO) dont fait partie le SDEHG, ont dressé un bilan des opérations mises en place et ont fixé les nouveaux objectifs pour accélérer la transition énergétique du territoire régional notamment en matière de mobilité électrique, de développement des énergies renouvelables et de rénovation énergétique des bâtiments publics.

### Le Salon des Maires de Haute-Garonne

Le SDEHG a participé à la 1<sup>ère</sup> édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales de Haute-Garonne organisé les 8 et 9 octobre 2021 à Labège. Le Président Thierry Suaud ainsi que les Vice-Présidents Janine Gibert, Robert Barbreau et Denis Béziat, se sont succédé pour assurer une permanence sur le stand du SDEHG, aux côtés des techniciens. Les sujets abordés avec les visiteurs ont porté notamment sur la rénovation des bâtiments, l'extinction nocturne de l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables.

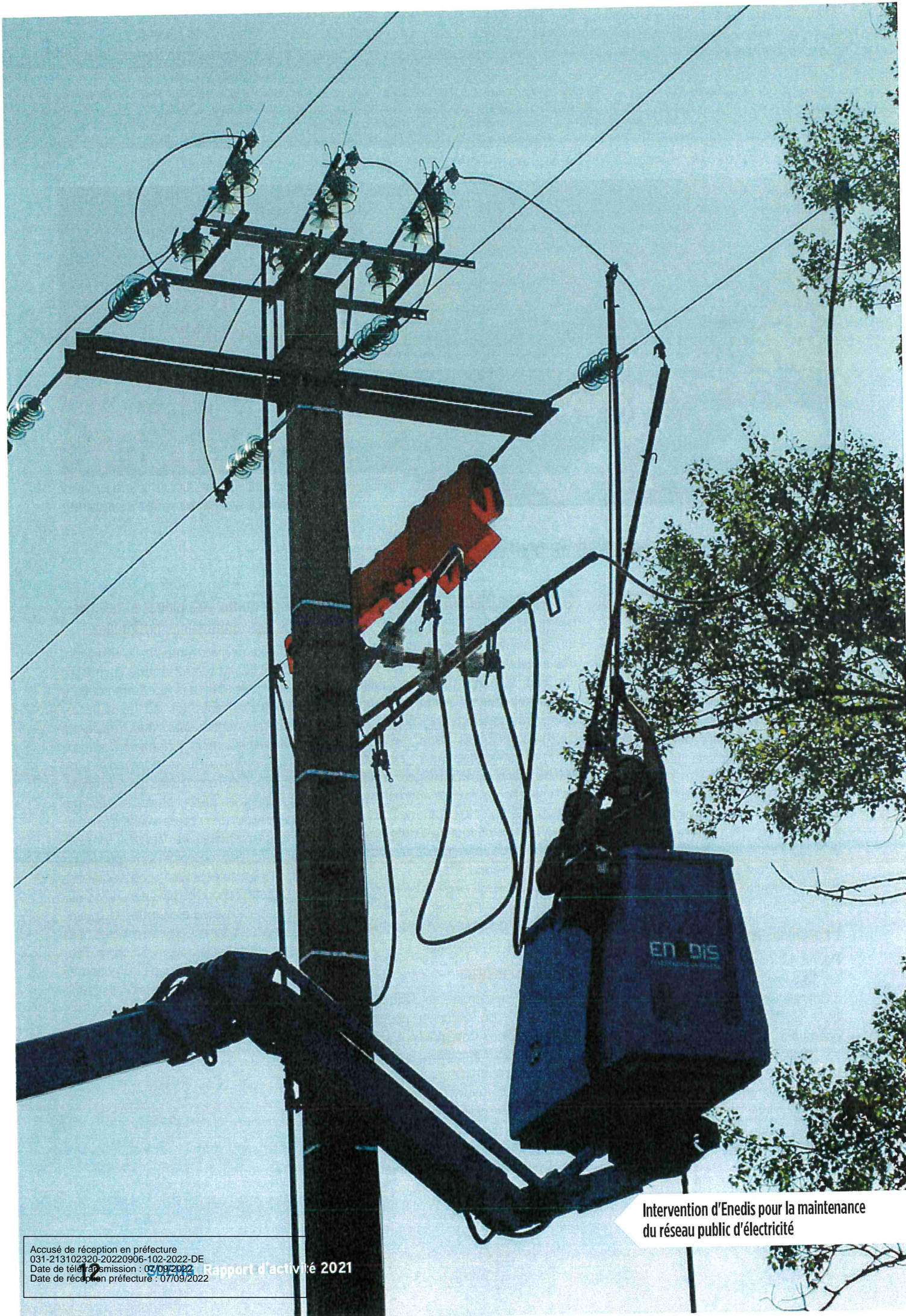
En tant qu'acteur expert de la transition énergétique, le Président est intervenu à la table ronde organisée sur le thème de la transition énergétique.

### Le Forum Energaïa

Les 8 et 9 décembre, le SDEHG a participé au Forum européen des énergies renouvelables « Energaïa » au Parc des Expositions à Montpellier aux côtés des autres Syndicats d'énergie de la Région. Le SDEHG ne pouvait pas manquer ce rendez-vous impulsé par la Région Occitanie rassemblant tous les acteurs de la transition énergétique et permettant de découvrir les dernières innovations sur l'hydrogène, le photovoltaïque, l'éolien.

### À la rencontre des maires et des délégués des Commissions Territoriales

Durant le dernier trimestre, le Président du SDEHG est allé rencontrer les maires et les délégués des 52 Commissions Territoriales réparties sur le département, aux côtés des Vice-Présidents territorialisés, pour échanger avec eux sur les enjeux actuels et les projets du SDEHG. Ces rencontres de proximité, organisées en présence des techniciens du Syndicat, des représentants d'Enedis et des entreprises de travaux, ont été l'occasion de répondre aux questions des élus et de recenser les observations et suggestions du terrain dans un souci permanent d'amélioration de la qualité du service apporté aux communes. Les sujets et les échanges ont porté sur des sujets variés tels que l'extinction de l'éclairage public, la rénovation des bâtiments publics, les microcoupures, les orientations budgétaires, etc.



Intervention d'Enedis pour la maintenance  
du réseau public d'électricité

Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220906-102-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/09/2022  
Date de réception en préfecture : 07/09/2022

Rapport d'activité 2021

# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



*Le SDEHG organise le service public de distribution de l'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne. Il est propriétaire du réseau et en a confié la gestion à deux concessionnaires : Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Enedis et le SDEHG investissent ensemble pour le développement et la sécurisation du réseau public d'électricité.*

# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

## Le fonctionnement du service public de l'électricité

Le SDEHG est propriétaire du réseau public de distribution d'électricité du département de la Haute-Garonne - excepté celui de la ville de Toulouse et des régies d'électricité de Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges.

Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG, autorité concédante, confie le développement et l'exploitation du service public de distribution d'électricité de son territoire à Enedis, concessionnaire. EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession et bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour la construction et la modification des réseaux. La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le SDEHG dépend de la nature des travaux et du régime d'électrification de la commune concernée, urbain ou rural.

En 2021, le SDEHG a consacré 21,7 millions d'euros aux travaux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité dont la moitié aux opérations de renforcement. La stratégie d'investissement du SDEHG est définie chaque année par le Comité Syndical, notamment lors du débat d'orientations budgétaires.

## Un contrat de concession pour 30 ans

En 2018, le SDEHG a adopté un nouveau cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2048.

Ce contrat, conclu avec les concessionnaires Enedis et EDF, a pour objet de déployer une desserte électrique de qualité, inscrite dans la transition énergétique et porteuse de cohésion départementale. Il est construit sur la base d'un accord-cadre négocié entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, France urbaine, Enedis et EDF.

Enedis, EDF et le SDEHG ont souhaité rénover le modèle de contrat de concession en y intégrant les enjeux de la transition énergétique.

L'accroissement durable de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ainsi que le développement d'usages nouveaux de l'électricité dépendront, en grande partie, des réseaux publics de distribution. La transition énergétique confère ainsi à ces réseaux un rôle d'avenir.

Le contrat prévoit également l'établissement de programmes pluriannuels d'investissements, de façon concertée entre le SDEHG et Enedis, afin de donner de la visibilité sur les investissements notamment pour les travaux de renouvellement.

Pour la période 2018-2021, Enedis a investi 99,5 M€ pour la concession du SDEHG dont 40,8 M€ pour le déploiement du compteur Linky. Le programme pluriannuel d'investissements 2022-2025 prévoit un montant global de 43,2 M€ dont 28,5 M€ en faveur de la sécurisation et la modernisation du réseau.

## Le régime d'électrification des communes

Le régime d'électrification applicable aux communes, rural ou urbain, relève de critères démographiques définis par le décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale. Une mise à jour de ce régime intervient à la suite du renouvellement des conseils municipaux.

Pour les communes relevant du régime rural, les autorités organisatrices du service public de l'électricité, comme le SDEHG, bénéficient d'aides du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE).

Le décret précise que les communes éligibles aux aides doivent remplir deux conditions cumulatives :

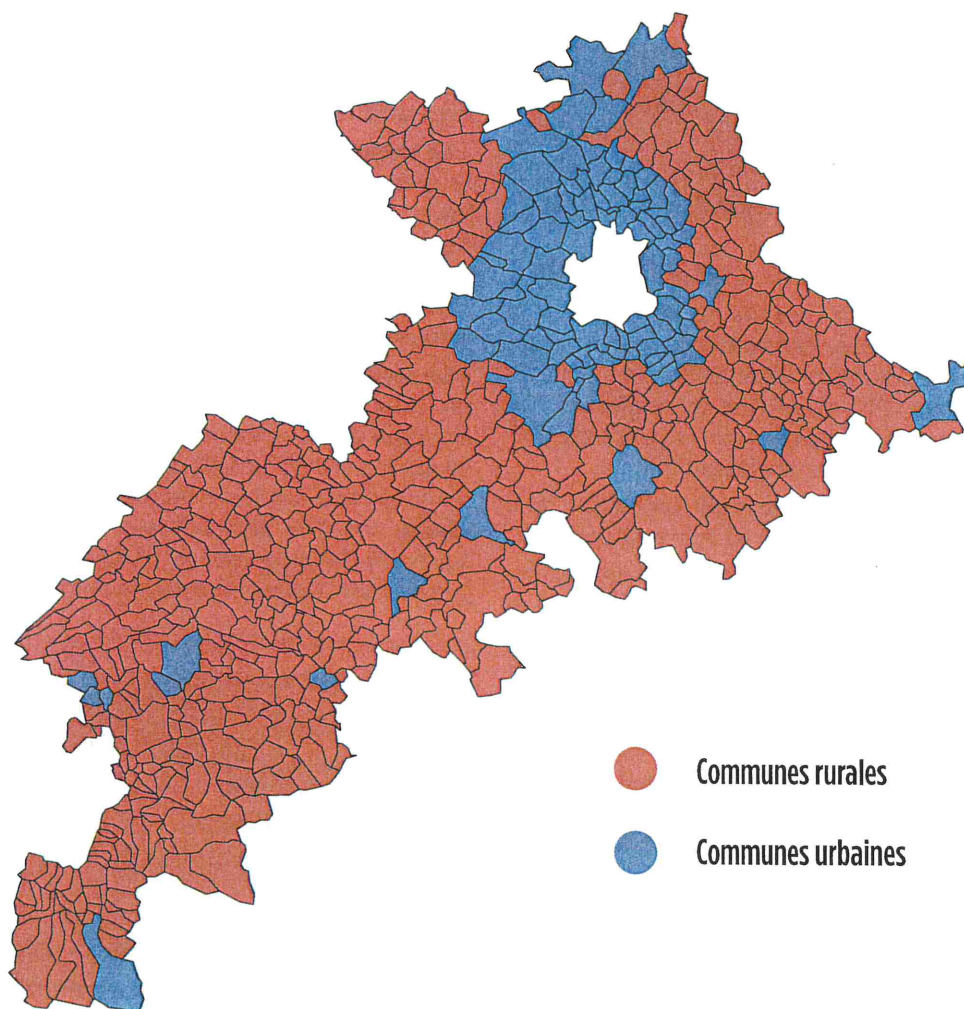
- avoir une population totale inférieure à 2 000 habitants ;
- être situées hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

Dans le cadre de la mise à jour de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, le Bureau du SDEHG a décidé, lors de sa réunion du 24 novembre 2020, de demander une dérogation pour conserver en zone rurale 46 communes qui avaient vocation à basculer en zone urbaine au vu des dernières données de l'INSEE.

Monsieur le Préfet a donné une suite favorable à cette demande de dérogation. De ce fait, le SDEHG pourra poursuivre la gestion des raccordements au réseau de distribution d'électricité basse tension sur ces communes dans les mêmes conditions que les années précédentes. De même, dans le cadre des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), le SDEHG pourra continuer à engager des travaux de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution d'électricité basse tension sur ces communes afin d'améliorer la qualité de l'électricité distribuée.



## La répartition des communes rurales et urbaines



### Parmi ses 585 communes adhérentes, le SDEHG compte 94 communes urbaines :

AUCAMVILLE, AUSSONNE, AUTERIVE, AUZEVILLE-TOLOSANE, AUZIELLE, BAGNERES-DE-LUCHON, BALMA, BEAUPUY, BEAUZELLE, BELBERAUD, BLAGNAC, BOULOC, BRAX, BRUGUIERES, CARBONNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELGINEST, CASTELMAUROU, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, CAZERES, CEPET, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CUGNAUX, DAUX, DEYME, DREMIL-LAFAGE, EAUNES, ESCALQUENS, FENOUILLET, FONBEAUZARD, FONSORBES, FONTENILLES, FRONTON, FROUZINS, GAGNAC-SUR-GARONNE, GOURDAN-POLIGNAN, GRATENTOUR, GRENADE, HUOS, LA SALVETAT-SAINT-GILLES, LABARTHE-SUR-LEZE, LABASTIDE-SAINT-SERNIN, LABEGE, LACROIX-FALGARDE, LAPEYROUSE-FOSSAT, LAUNAGUET, LAUZERVILLE, LEGUEVIN,

LESPINASSE, L'UNION, MERVILLA, MERVILLE, MONDONVILLE, MONTBERON, MONTRABE, MONTREJEAU, MURET, PECHABOU, PECHBONNIEU, PECHBUSQUE, PIBRAC, PIN-BALMA, PINSAGUEL, PINS-JUSTARET, PLAISANCE-DU-TOUCH, POMPERTUZAT, PORTET-SUR-GARONNE, QUINT-FONSEGRIVES, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, REVEL, ROQUES, ROQUETTES, ROUFFIAC-TOLOSAN, SAINT-ALBAN, SAINT-GAUDENS, SAINT-GENIES-BELLEVUE, SAINT-JEAN, SAINT-JORY, SAINT-LOUP-CAMMAS, SAINT-LYS, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, SAINT-SAUVEUR, SALIES-DU-SALAT, SEILH, SEYSSES, TOURNEFEUILLE, VALENTINE, VIEILLE-TOULOUSE, VIGOULET-AUZIL, VILLATE, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, VILLEMUR-SUR-TARN, VILLENEUVE-TOLOSANE

# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

## Les données de la concession du SDEHG

### Les consommateurs raccordés au réseau électrique

	Nombre	Evolution 2020/2021
Clients	511 675	+ 2,1%
Energie acheminée (GWh)	4 609,51	+ 6,4%
Recettes d'acheminement (€)	201 546 312	+ 9,7%

### Les clients aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

Depuis l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence en 2007, les consommateurs ont le choix, pour leur contrat de fourniture d'électricité, entre les tarifs réglementés de vente (TRV) et les offres de marché. Les TRV sont fixés par les pouvoirs publics et sont proposés par EDF et les ELD (Entreprises Locales de Distribution).

En 2021, les clients aux tarifs réglementés représentent 56% des clients de la concession, soit 8% de moins qu'en 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les TRV sont réservés aux consommateurs résidentiels et aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le bilan annuel sont inférieurs à 2 millions d'euros.

### Les installations de production raccordées au réseau

	Nombre	Evolution 2020/2021
Productions photovoltaïques	14 860	+ 17%
Productions hydrauliques	51	+ 2%
Productions éoliennes	7	-
Autres (biomasse, biogaz...)	9	-
<b>Total</b>	<b>14 927</b>	<b>+ 17%</b>

### La qualité de l'électricité distribuée sur la concession

La qualité d'alimentation sur le territoire de la concession s'apprécie au regard de la continuité de l'alimentation et de la tenue de la tension.

#### • Le critère B

Le critère B est un indicateur qui mesure le temps pendant lequel un client en basse tension est en moyenne privé d'électricité sur une année. Au niveau national, le critère B est de 59,9 minutes en 2021. Sur la concession du SDEHG, il est de **66,5 minutes**, soit 6 minutes de moins que l'année précédente.

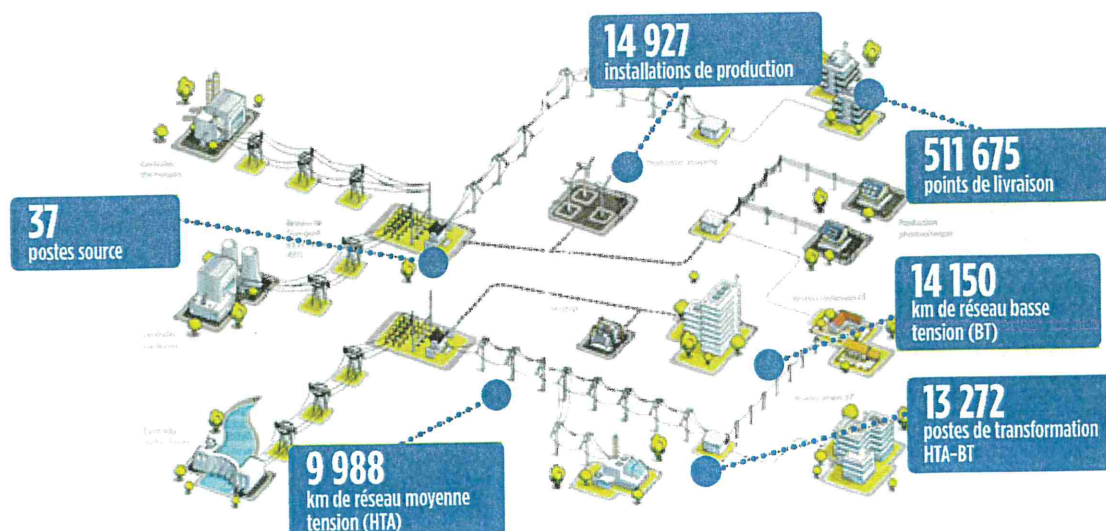
#### • Le nombre de clients mal alimentés (CMA)

Un client est considéré mal alimenté lorsque la tension électrique délivrée à son domicile sort de la plage de variation comprise entre 207 et 253 volts. En 2021, le nombre de CMA sur le territoire de la concession du SDEHG est de **3 943 clients**, soit 10% de moins que l'année précédente. Cela représente une proportion de seulement 0,78% des clients de la concession, bien en dessous du seuil réglementaire de 3%.

### Les investissements d'Enedis sur la concession

	Euros	Evolution 2020/2021
Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	29 582 000	- 27%*
Raccordement des utilisateurs	32 196 000	+ 18%
Investissements motivés par des exigences environnementales et réglementaires	8 578 000	+ 14%
Logistique	628 000	+ 43%
<b>Total</b>	<b>70 984 000</b>	<b>- 6%</b>

\* Cette diminution est liée principalement à la fin du programme Linky et à une baisse des investissements pour les postes sources.



## Le contrôle de concession

Le SDEHG est responsable de l'organisation du service public de distribution d'électricité sur son territoire. Dans ce cadre, il confie l'exploitation de son réseau de distribution d'électricité à Enedis, au travers d'un cahier des charges.

Le SDEHG travaille en étroite collaboration avec le concessionnaire Enedis pour progresser vers une meilleure qualité d'alimentation en électricité et une plus grande sécurité des réseaux. Le SDEHG réalise un contrôle continu et quotidien des réseaux de la concession et des actions d'Enedis. Le SDEHG s'assure qu'Enedis respecte les engagements pris dans le cadre du cahier des charges de concession.

### L'identification des problèmes de tension électrique

Suite à signalement, les services du SDEHG interviennent au domicile des usagers pour vérifier la qualité de l'électricité distribuée. Pour cela, ils branchent un enregistreur de tension sur une prise électrique sur une durée d'au moins une semaine. L'analyse des résultats de l'enregistrement permet de confirmer les chutes de tension et, le cas échéant, d'identifier l'origine et d'engager des travaux de renforcement du réseau si cela s'avère nécessaire.

### Le suivi des réclamations des usagers

Le SDEHG est parfois destinataire de réclamations d'usagers du service public de l'électricité. Le SDEHG se rapproche alors d'Enedis pour résoudre les éventuels incidents et apporter au plus vite une réponse à l'utilisateur.

Les réclamations reçues en 2021 portent principalement sur des problématiques de microcoupures.

### Le suivi du déploiement du compteur Linky

La responsabilité du déploiement des compteurs communicants incombe à Enedis. Toutefois, le SDEHG, en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité, veille à ce qu'Enedis respecte ses obligations, notamment en matière d'information auprès des usagers. Le SDEHG assure également le suivi des réclamations des usagers concernant les conditions de déploiement du compteur.

En 2021, Enedis a atteint son objectif de 90 % de compteurs Linky posés sur la concession du SDEHG.

### L'analyse du compte-rendu d'activité d'Enedis

Enedis présente chaque année le compte-rendu de ses activités. Ce document donne une image, la plus exhaustive possible, de la concession et rend compte de la qualité de service rendu à l'utilisateur. Des indicateurs de performance sont suivis d'année en année (technique, qualité, comptable...). Le SDEHG s'assure, au travers de ce document, que les engagements du concessionnaire sont respectés. Le SDEHG demande parfois des informations complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. Le compte-rendu d'activité du concessionnaire est consultable sur [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr).



Les équipes d'Enedis interviennent pour réparer le réseau électrique moyenne tension suite aux aléas climatiques.

### Focus sur les microcoupures

Une microcoupure ou « coupure très brève » résulte d'une interruption de l'alimentation électrique moyenne tension qui dure moins d'une seconde. Le nombre de microcoupures n'est pas réglementé contrairement aux coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes, considérées comme "conformes" au standard qualité si moins de 35 coupures sont intervenues par an. Les microcoupures touchent principalement les réseaux électriques aériens non isolés. Elles peuvent avoir pour origine des incidents fugitifs liés par exemple à un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux...), à des activités humaines (irrigation, moisson, travaux...). Ces microcoupures peuvent affecter le quotidien des usagers car le fonctionnement des appareils électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs, peut souffrir de ces perturbations. Le SDEHG a saisi la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour suggérer de réglementer les microcoupures de moins d'une seconde.

Les travaux d'effacement du réseau moyenne tension (HTA) réalisés par Enedis participent bien entendu à la réduction des microcoupures et Enedis s'est engagé à établir un rapport annuel à ce sujet afin d'évaluer l'efficacité des travaux en question. Toutefois, au regard du nombre conséquent de kilomètres de réseaux concernés, leur enfouissement représenterait une dépense conséquente qui serait, à la fin, repercutée sur la facture d'électricité des usagers au travers du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE). Les travaux d'Enedis d'élagage des branches d'arbres situées à proximité des lignes électriques aériennes participent également à la prévention des microcoupures. L'utilisateur a aussi la possibilité de se doter d'un onduleur ou de prises adaptées pour effacer les microcoupures.

# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

## Améliorer la qualité de l'électricité grâce au renforcement du réseau

Les opérations de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité consistent à augmenter la capacité des réseaux électriques existants afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés.

Trois solutions de renforcement sont envisageables en fonction des situations :

- Le remplacement du transformateur par un transformateur de plus forte puissance ;
- L'implantation d'un nouveau poste de transformation plus proche des habitations des usagers ;
- Le remplacement des conducteurs par des câbles de section supérieure.

### Une maîtrise d'ouvrage partagée

La maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement est assurée conjointement par Enedis et le SDEHG. Enedis procède au renforcement du réseau moyenne tension sur l'ensemble des communes et du réseau basse tension sur les communes urbaines. Le SDEHG assure le renforcement du réseau basse tension des communes rurales.

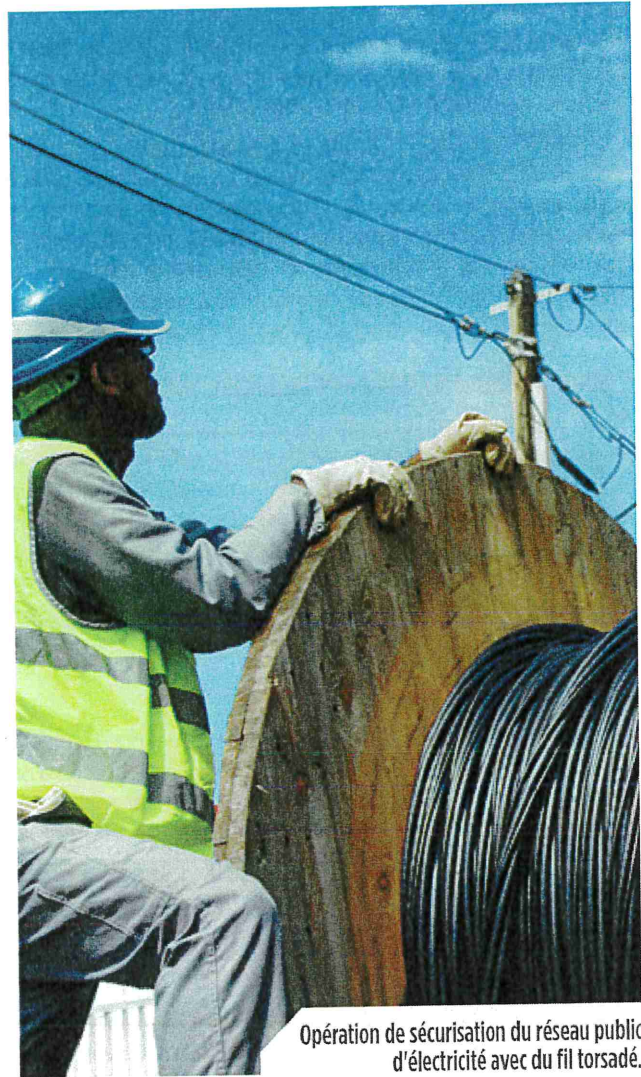
Les services d'Enedis et du SDEHG coordonnent leurs opérations d'investissement pour la sécurisation des réseaux, le réseau basse tension étant la continuité du réseau moyenne tension.

### Le financement des renforcements

Pour ce type de travaux, le SDEHG bénéficie de l'aide financière du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération.

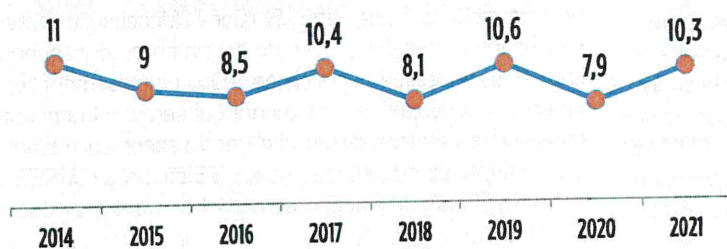
Les renforcements des réseaux sont assurés sans contribution communale du fait des aides du FACE et du SDEHG.

En 2021, le SDEHG a consacré 10,36 millions d'euros TTC au renforcement du réseau électrique basse tension.



Opération de sécurisation du réseau public d'électricité avec du fil torsadé.

### Renforcements des réseaux réalisés par le SDEHG (Millions d'euros TTC)



Le renforcement des réseaux électriques est aujourd'hui un enjeu majeur de la transition énergétique du territoire. Les petits producteurs d'électricité photovoltaïque, de plus en plus nombreux, ont besoin d'être raccordés au réseau de distribution d'électricité. Les réseaux doivent donc être redimensionnés pour permettre de les accueillir. En 2021, le volume des renforcements réalisés retrouve son niveau de 2019, la diminution de 25% des réalisations en 2020 étant la conséquence de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

## Deux sous-programmes dédiés à l'amélioration de la qualité du réseau

Une programmation pluriannuelle des opérations est réalisée après étude des services techniques du SDEHG sur la base de l'analyse du réseau.

Le programme de renforcement se compose de deux sous-programmes différents : un sous-programme général et un sous-programme dédié à la sécurisation des réseaux en fils nus.

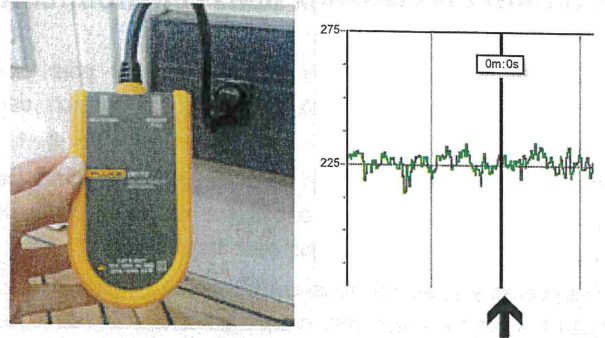
Le sous-programme de sécurisation des réseaux en fils nus est consacré aux réseaux les plus sensibles aux aléas climatiques.

Ceux-ci sont remplacés à 82% par du réseau torsadé aérien dont le coût de création est bien inférieur au réseau souterrain (44 € HT par mètre contre 141 € HT pour du réseau souterrain) et dont la qualité de service et la durée de vie sont similaires.

## L'identification des problèmes de tension électrique

Les services techniques du SDEHG interviennent régulièrement chez les usagers pour analyser la qualité de la tension électrique délivrée à leur domicile.

Le SDEHG dispose de plusieurs enregistreurs de tension. Ce matériel professionnel se branche directement à une prise électrique et permet d'enregistrer la tension électrique délivrée sur une période donnée. L'analyse des enregistrements permet de confirmer les chutes de tension et d'identifier leurs causes. Les cas avérés d'alimentation irrégulière font l'objet d'une opération de renforcement des réseaux.



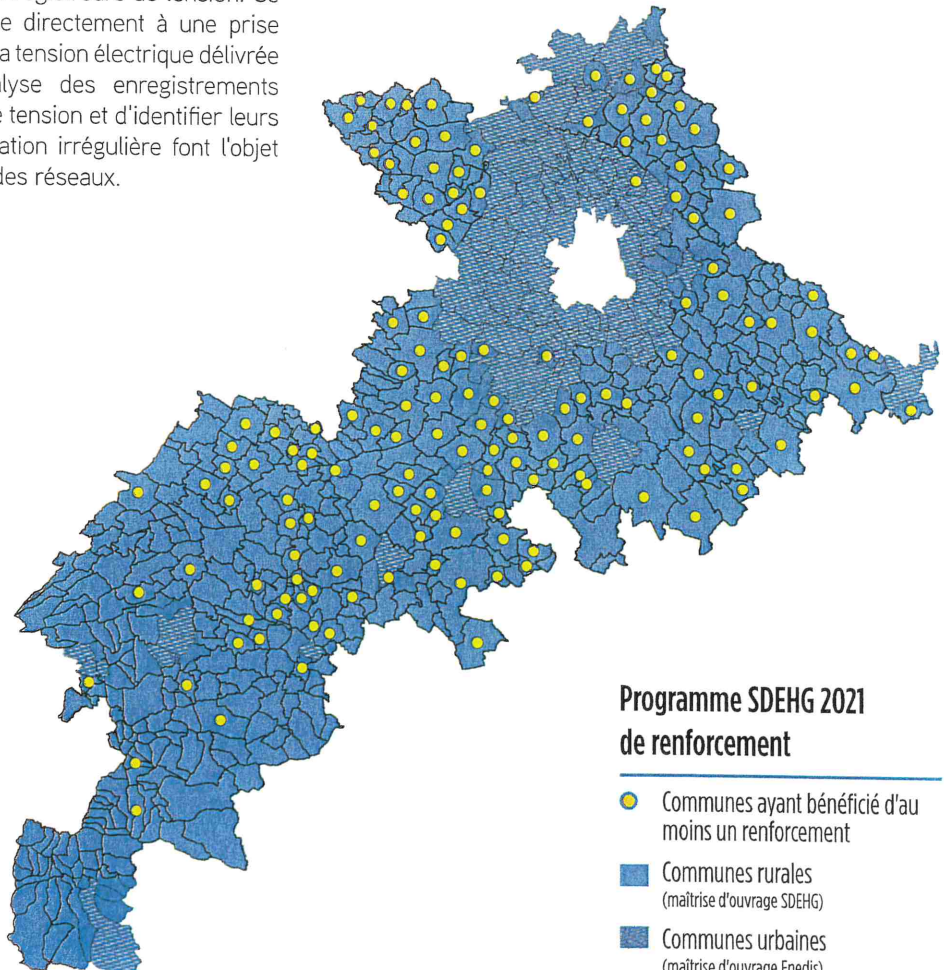
Le SDEHG pose des enregistreurs de tension pour déceler les problèmes d'alimentation électrique des usagers. L'analyse des courbes de tension permet ensuite d'identifier l'origine des problèmes de tension électrique. Sur cet exemple, une microcoupure a été identifiée (trait noir vertical).

## 2021 EN CHIFFRES

**263** opérations d'amélioration de la qualité du réseau réalisées dont 117 opérations de sécurisation des réseaux en fils nus

**94** km de réseaux renforcés

**82%** des renforcements sont réalisés avec du réseau aérien torsadé et 18% en réseau souterrain



# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

## Intégrer les réseaux dans l'environnement

Les opérations d'effacement des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux électriques basse tension dans l'environnement.

Les effacements participent à l'embellissement des communes en résorbant, au sein du patrimoine urbain et rural, les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux.

Ces opérations peuvent aussi contribuer à l'amélioration de la qualité du réseau électrique, lorsqu'elles concernent du réseau électrique basse tension en fils nus, réseau ancien de plus de quarante ans qui est une cause importante de coupures d'électricité.

Le réseau d'éclairage public (luminaires, candélabres, etc.) est systématiquement rénové à l'occasion de ces opérations.

Les opérations d'effacement s'inscrivent la plupart du temps dans un programme global d'aménagement de la commune portant sur l'intégration de plusieurs réseaux, tels que les télécommunications, le gaz, les réseaux d'eau. Une approche globale de coordination entre les différents exploitants de réseaux est alors nécessaire.

### Une maîtrise d'ouvrage assurée par le SDEHG

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux est assurée par le SDEHG pour toutes les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales.

### Le financement des effacements

Pour la réalisation d'opérations d'effacement de réseaux, les communes bénéficient d'une prise en charge du SDEHG de 80% pour les communes de plus de 500 habitants et de 90% pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 85 000 € HT par commune.

Afin de financer ces travaux, le SDEHG bénéficie des aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) et d'une dotation d'Enedis. Le restant est pris en charge par le SDEHG sur ses fonds propres.

Pour la partie télécom, le SDEHG a négocié une augmentation de la participation d'Orange en 2021 qui passe de 8 à 9 €/ml.

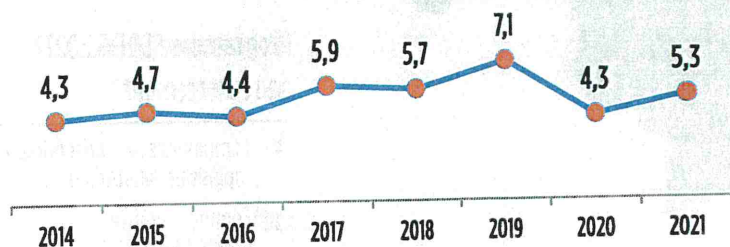
### La programmation des effacements

Le Bureau du SDEHG est chargé d'arrêter le programme d'effacement des réseaux, dans la limite des crédits votés par le Comité Syndical et d'une opération par commune et par an. Les critères d'élaboration du programme annuel d'effacement de réseaux sont les suivants :

- La coordination avec des travaux de voirie, des travaux de renforcement des réseaux électriques, d'eau ou d'assainissement, ou avec des travaux de création de piétons scolaires,
- La réglementation architecturale (périmètre à moins de 500 mètres de la mairie, de l'église, d'un site classé),
- Le niveau d'urbanisation du périmètre concerné (présence de trottoirs, ...),
- L'ancienneté de la demande ou des études ou de la délibération.

Les travaux au-delà des plafonds ou hors programme peuvent être réalisés par le SDEHG sous réserve de leur prise en charge intégrale par le demandeur.

Effacements des réseaux réalisés par le SDEHG  
(Millions d'euros TTC)



En 2021, le volume des effacements réalisés retrouve son niveau de 2017/2018, la diminution des réalisations en 2020 étant la conséquence de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les modalités de financement des opérations ont été revues par le Comité Syndical dans une démarche globale de maîtrise des dépenses permettant d'assurer la solidarité territoriale. La contribution du SDEHG aux effacements des réseaux porte désormais sur un plafond annuel de travaux de 85 000 € HT par commune.



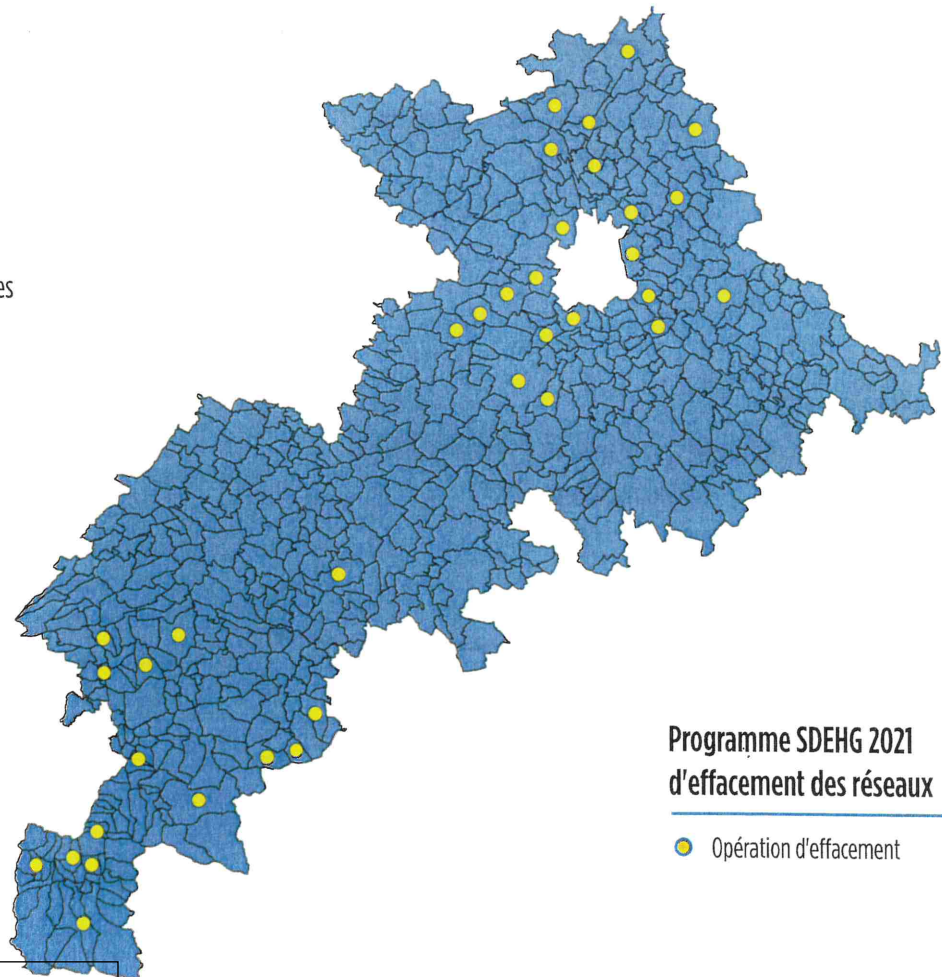
Chantier d'effacement des réseaux

## 2021 EN CHIFFRES

**36** opérations d'effacement des réseaux engagées

**21** km de réseaux enfouis

**112 000 €** est le montant moyen HT des opérations engagées



### Programme SDEHG 2021 d'effacement des réseaux

● Opération d'effacement

Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220906-102-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/09/2022  
Date de réception préfecture : 07/09/2022

# LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

## Raccorder les nouveaux usagers au réseau d'électricité

Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers, comprend une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension ». Cette dernière est nécessaire lorsque le réseau public d'électricité n'arrive pas en limite de propriété.

### Une maîtrise d'ouvrage partagée

La maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau des consommateurs d'électricité se répartit entre Enedis et le SDEHG dans les conditions suivantes :

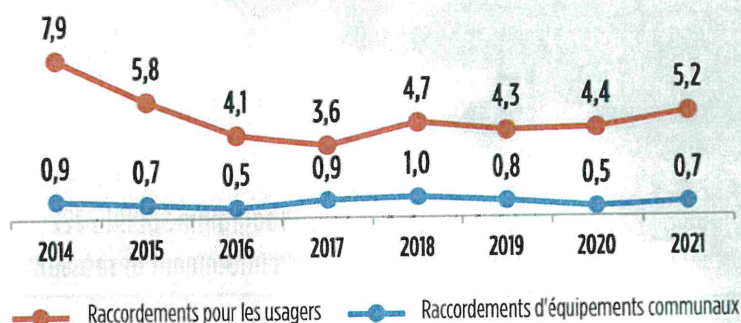


- Tous les raccordements en basse tension (hors ZAC) en commune rurale
- Les raccordements des équipements communaux d'une puissance inférieure à 36 kVA en commune urbaine
- Tous les raccordements en commune urbaine (sauf équipements communaux pour les puissances inférieures à 36 kVA)
- Les raccordements en moyenne tension en commune rurale
- Zones d'activité économique pour toutes les communes



Opération de raccordement au réseau électrique de nouvelles habitations.

### Raccordements au réseau réalisés par le SDEHG (Millions d'euros TTC)



L'augmentation de 18% du volume des réalisations budgétaires liées aux raccordements des nouveaux usagers en 2021 confirme la forte attractivité de la Haute-Garonne.

Pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le SDEHG a assuré la continuité des raccordements au réseau, activité relevant des services publics répondant à des besoins vitaux de la population.

Pour mémoire, la forte diminution du volume des raccordements en 2015 résulte du basculement de 42 communes du régime rural au régime urbain, ces travaux étant réalisés par Enedis en commune urbaine.



## Le financement des raccordements des usagers

En tant que maître d'ouvrage des raccordements basse tension des consommateurs d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kVA sur le territoire des communes rurales, le SDEHG finance 40% du coût des opérations qu'il réalise, réduisant ainsi la participation de l'utilisateur à 60% du coût des travaux.

De la même manière, la participation financière appelée auprès de la collectivité compétente en urbanisme pour la partie "extension du réseau" correspond à 60% du coût des travaux d'extension.

## 2021 EN CHIFFRES

**1 390** raccordements réalisés

**+30%** de raccordements réalisés en 2021 par rapport à 2020

**341** est le nombre de communes sur lesquelles le SDEHG a réalisé au moins un raccordement

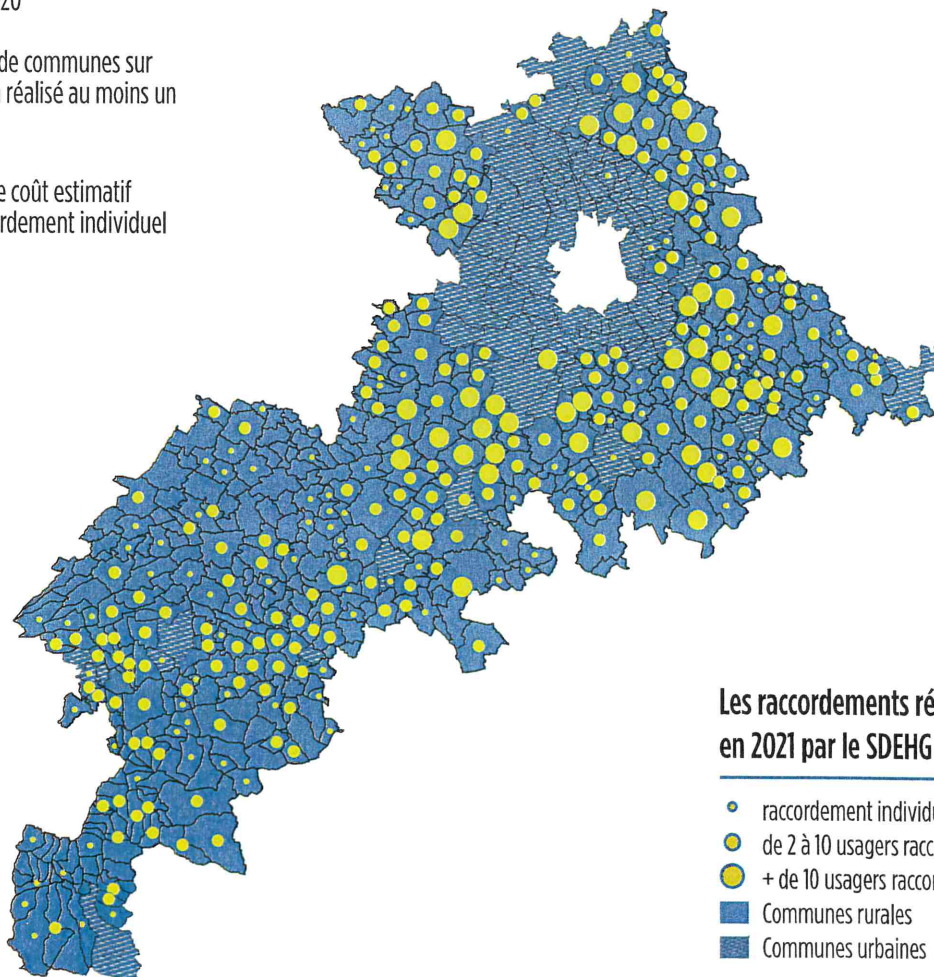
**2 800 € HT** est le coût estimatif moyen pour un raccordement individuel

## Le financement des raccordements des équipements communaux

Les raccordements des équipements communaux concernent, par exemple, les mairies, écoles, stations d'épuration, terrains communaux, logements communaux, coffrets prises de courant type « marché », etc.

Conformément au cahier des charges de concession, le SDEHG est maître d'ouvrage des raccordements communaux d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA sur le territoire de toutes les communes et maître d'ouvrage des raccordements d'une puissance comprise entre 36 et 250 kVA uniquement sur le territoire des communes rurales.

La participation financière de la commune au raccordement de ses équipements est de 30% du barème national Enedis.



### Les raccordements réalisés en 2021 par le SDEHG

- raccordement individuel
- de 2 à 10 usagers raccordés
- + de 10 usagers raccordés
- Communes rurales
- Communes urbaines



Rénovation de l'éclairage public à Saint-Cézeret avec repeinte des mâts en fonte existants et remplacement des anciens luminaires par des LED.

Accusé de réception en préfecture  
031-213 102320-20220906-102-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/09/2022  
Date de réception préfecture : 07/09/2022

Rapport d'activité 2021

# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

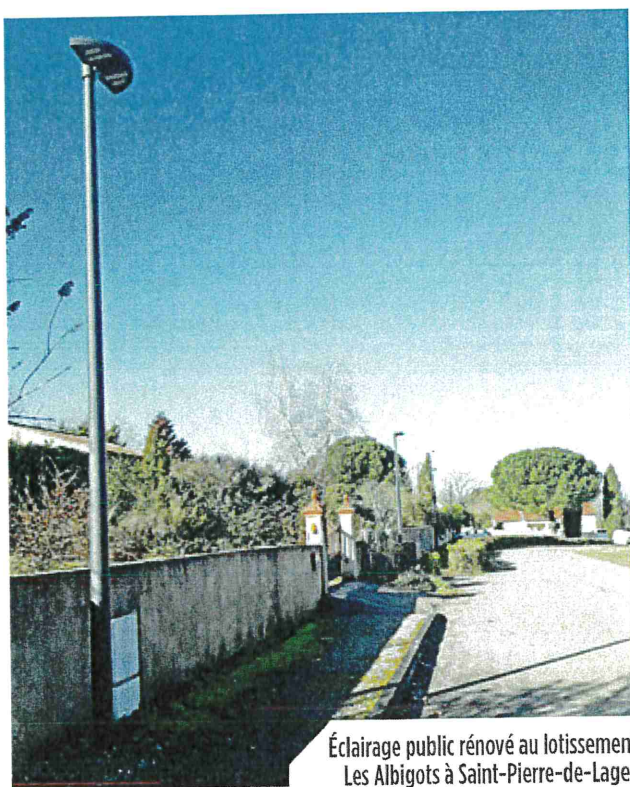


*Le SDEHG accompagne les communes pour concevoir un modèle d'éclairage public performant et respectueux de l'environnement. Les objectifs de l'accompagnement du SDEHG sont multiples : réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques, assurer la sécurité et le confort des habitants grâce à un éclairage de qualité adapté aux territoires.*

# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Concevoir et réaliser un éclairage public responsable

Le SDEHG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de création et de rénovation du réseau d'éclairage public des communes. Les services du SDEHG accompagnent les équipes municipales pour concevoir et réaliser un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.



### Les programmes d'éclairage proposés par le SDEHG

#### • LED Haute-Garonne 2026 ++

Programme de rénovation accélérée de remplacement des appareils d'éclairage public avec une priorité donnée aux luminaires de type « boule ».

Réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que l'appareil d'éclairage public.

Financé par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Garantit à la commune un gain minimal de 10% du montant de la facture d'électricité, déduction faite de l'annuité correspondant au paiement du remplacement des appareils.

#### • LED Haute-Garonne 2026

Programme de rénovation globale des installations d'éclairage public les plus vétustes avec des appareils à LEDs à faible consommation d'énergie et en faveur de la biodiversité et de la protection pour la santé humaine.

Concerne les réseaux nécessitant des travaux lourds d'investissement tels que le remplacement des mâts ou la reprise du génie civil.

Se décompose en tranches annuelles :

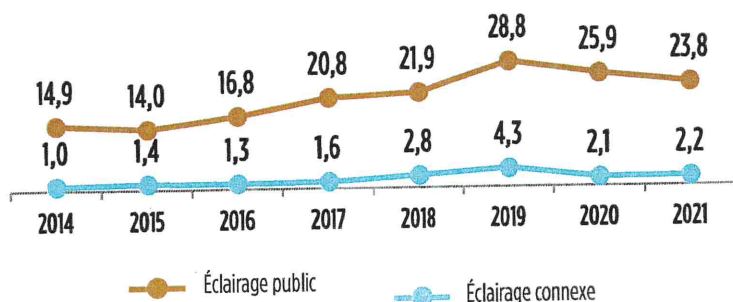
- Pour les luminaires de type « boules » : 40 points lumineux ou 20% du parc en question.

- Pour les autres luminaires : 40 points lumineux ou 4% du parc en question.

#### • Extinction cœur de nuit

Programme de mise en place de dispositifs d'extinction de l'éclairage public dédié aux réseaux les plus anciens pour capitaliser des économies à réinvestir dans la rénovation globale des installations.

### Travaux d'éclairage réalisés par le SDEHG (Millions d'euros TTC)



En 2021, le volume des travaux d'éclairage public réalisés reste élevé avec 26 M€ investis par le SDEHG. Le rythme de réalisation particulièrement soutenu depuis 2017 a permis une rénovation massive et accélérée du parc d'éclairage public des communes, toutefois, face à une stagnation des recettes, cela a conduit le Syndicat à consommer intégralement son excédent de fonctionnement et à souscrire, pour la première fois en 2020, un emprunt pour son compte propre.

Les modalités de financement des opérations ont donc été revues par le Comité Syndical dans une démarche globale de maîtrise des dépenses permettant d'assurer la solidarité territoriale et de trouver un juste équilibre entre les ressources et les dépenses pour les années à venir.

## La programmation des opérations d'éclairage

Les extensions de réseau d'éclairage public, les opérations de continuité et les rénovations de points lumineux hors service sont réalisées au fil de l'eau.

Les autres opérations sont soumises à programmation par le Bureau dans la limite des crédits votés par le Comité Syndical sur la base des critères suivants :

- Priorité au remplacement des luminaires de type « boule »,
- Priorité à la coordination avec des travaux communaux,
- Priorité aux communes dont le taux de LED est inférieur à la moyenne SDEHG,
- Découpage en tranches cohérentes avec le nombre de points lumineux de la commune,
- Pas de rénovation classique pour les installations non vétustes de moins de 20 ans,
- Ancienneté de la demande ou des études ou de la délibération.

En outre, les communes sollicitent le SDEHG pour des travaux « d'éclairage connexe » tels que l'éclairage des terrains de sport, les feux tricolores ainsi que le raccordement des abribus, guirlandes, panneaux lumineux, panneaux d'information ou vendeurs ambulants sur les marchés.

Les travaux au-delà des plafonds ou hors programme peuvent être réalisés par le SDEHG sous réserve de leur prise en charge intégrale par le demandeur.

## 2021 EN CHIFFRES

**188** communes pour lesquelles le SDEHG a engagé des travaux d'éclairage

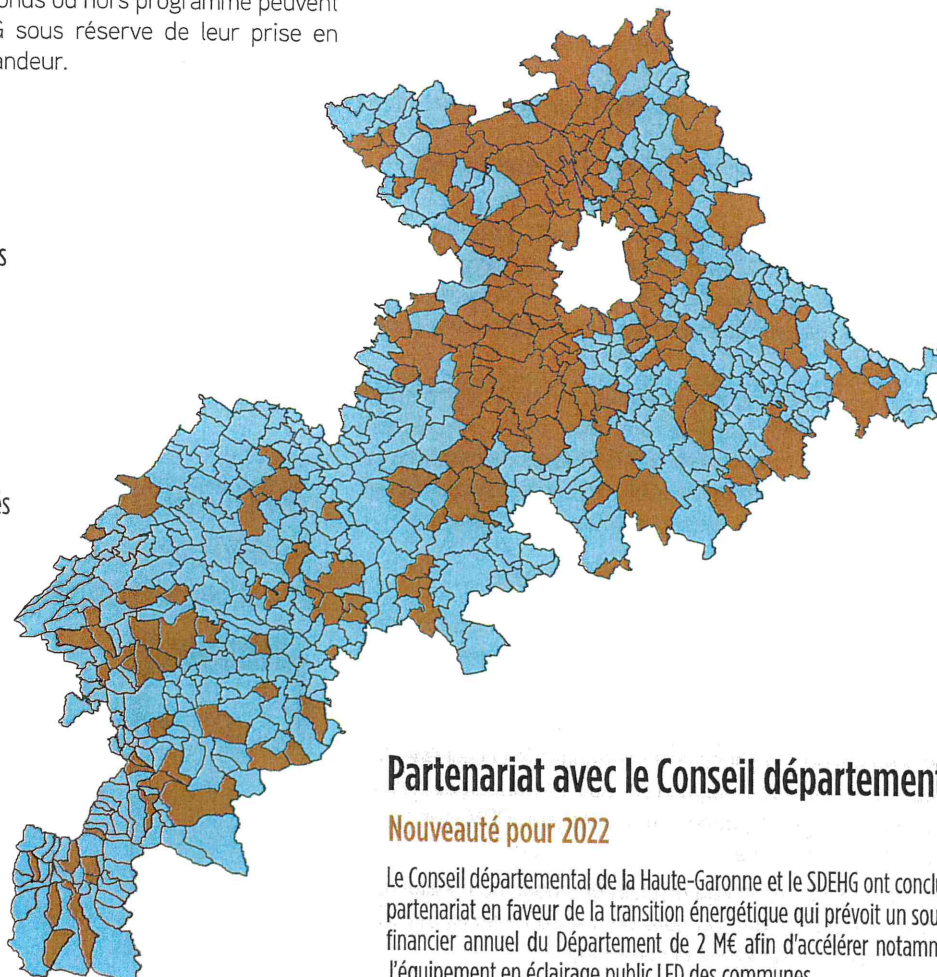
**81 000 €** HT d'opérations d'éclairage par commune en moyenne

**7 730** points lumineux rénovés

**77%** d'économie moyenne d'énergie réalisée pour les opérations engagées

### Programme 2021 de travaux d'éclairage

■ communes bénéficiaires



## La répartition du financement des opérations d'éclairage

Programmes	SDEHG	Commune	Conseil départemental
Rénovation avec délibération antérieure au 28/01/2022	50%	20%	30%*1
LED Haute-Garonne 2026	35%	50%	15%*1
LED Haute-Garonne 2026 ++	Gain minimal de 10% pour la commune sur la facture d'électricité après déduction de l'annuité		
Extinction coeur de nuit	50%	50%	-
Extension du réseau	50%	50%	-
Continuité (renforcement/voirie)	100%	-	-
Accident, vandalisme...	-	100%	-
Eclairage connexe	50%*2	50%*2	-
Autre cas	-	100%	-

\*1 Dans la limite de 2 M€ TTC de subvention annuelle du Conseil départemental. Au-delà, le SDEHG ajustera son taux de participation afin de garantir le taux de participation de la commune.

\*2 Dans la limite d'un plafond de montant de travaux de 85 000 € TTC.

## Partenariat avec le Conseil départemental

### Nouveauté pour 2022

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG ont conclu un partenariat en faveur de la transition énergétique qui prévoit un soutien financier annuel du Département de 2 M€ afin d'accélérer notamment l'équipement en éclairage public LED des communes.

# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Entretenir et exploiter le parc d'éclairage public

Un éclairage public responsable passe par un entretien régulier des installations. Cette étape ne doit en aucun cas être négligée. C'est pourquoi le SDEHG assure, pour ses communes membres, la maintenance de leur parc d'éclairage public.

En bénéficiant de ce service, les communes disposent d'un éclairage public dont les performances sont maintenues dans le temps.

### La maintenance préventive

Le SDEHG assure la maintenance préventive du parc d'éclairage public qui consiste à remplacer périodiquement toutes les sources lumineuses, à nettoyer les réflecteurs et à relever les imperfections du système d'éclairage. Ces interventions sont automatiquement réalisées tous les 2 à 6 ans suivant la nature et la puissance des sources lumineuses.

### La maintenance corrective

Le SDEHG assure également la maintenance corrective du parc. Les interventions dans ce cadre portent essentiellement sur le remplacement de lampes et de fusibles.

Les communes disposent de plusieurs moyens pour déclarer une panne d'éclairage public :

- le Système d'Information Géographique accessible via le site Internet du SDEHG ;
- l'application sur smartphone "SDEHG Éclairage public" ;
- la télécopie.

L'intervention de dépannage est réalisée sous un délai maximal de 7 jours, 24 heures dans le cas d'une panne d'un ensemble de plus de 10 points lumineux ou 4 heures en cas de danger avéré (risque d'électrocution, d'incendie ou de chute de matériel).

Dès lors que le matériel défectueux est identifié comme non réparable, le SDEHG propose à la commune une solution en vue d'assurer la continuité de l'éclairage, comprenant la location de matériel provisoire (location d'appareils d'éclairage, de contrôleurs de feux et de tronçons de câble aérien).

### Le financement des prestations de maintenance

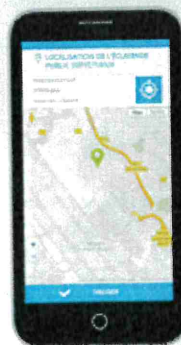
- Entretien du réseau d'éclairage public : contribution communale annuelle fixée par le Comité Syndical, dans la limite de 8€/point lumineux (fixée à 0 € pour 2022 lors du Comité Syndical du 17/03/2022).
- Interventions de maintien de la continuité de l'éclairage nécessitant la location de matériel provisoire suite à la demande de la commune : participation communale de 400 € par point lumineux provisoire posé.
- Interventions sur le réseau d'éclairage public ou d'éclairage connexe suite à accident, vandalisme, vol ou aléa climatique : intégralement à la charge de la commune.



Éclairage public à LEDS devant le château de Saint-Élix-le-Château

## APPLICATION MOBILE

"SDEHG Éclairage public" pour déclarer les pannes d'éclairage avec un smartphone



Une application pour smartphone permet de déclarer une panne sur le réseau d'éclairage public en moins de 2 minutes.

Le signalement de la panne est envoyé directement par SMS à l'entreprise de dépannage.

L'application est disponible gratuitement sur les stores de Google Play et Apple.

## La cartographie du SDEHG à disposition des communes

L'outil cartographique est accessible via le site Internet du Syndicat :

[www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)

La cartographie est mise à disposition des communes gratuitement.

Plusieurs fonctionnalités sont proposées :

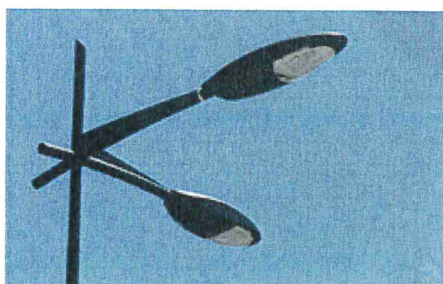
- la déclaration des pannes d'éclairage public,
- le suivi de l'avancement des interventions de dépannage,
- la consultation des rapports de dépannage,
- la consultation du positionnement des réseaux,
- l'impression des plans des réseaux.

### Une question sur l'utilisation de la cartographie ?

Contactez le support technique dédié aux communes

 [sig@sdehg.fr](mailto:sig@sdehg.fr)

 05 34 31 15 18



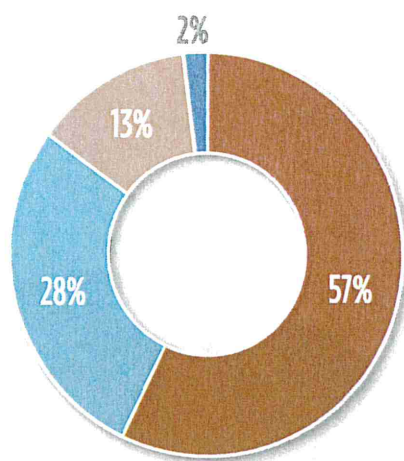
## LE PARC D'ÉCLAIRAGE EN CHIFFRES

250 510 points lumineux

13 907 coffrets de commande

346 feux de signalisation

5,8 M€ TTC consacrés à l'entretien du parc



## Les sources lumineuses du parc d'éclairage

- Sodium haute pression
- LED
- Iodure métallique
- Autres

## La gestion des réponses aux déclarations de travaux

Afin de garantir la sécurité des travaux effectués sur le domaine public à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, les exploitants des réseaux doivent obligatoirement enregistrer et mettre à jour les zones d'implantation de leurs réseaux et ouvrages sur le guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>).

Le SDEHG est concerné par ces mesures en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public.

Nous sommes donc consultés par les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux en amont de la réalisation de leurs projets. Conformément à la réglementation, le SDEHG assure la réponse aux déclarations de travaux (DT-DICT) pour les réseaux d'éclairage public.

## Réaliser le diagnostic énergétique de l'éclairage public

Le Syndicat réalise le diagnostic énergétique du parc d'éclairage public, à la demande des communes membres.

Le diagnostic correspond à l'analyse de l'état du parc d'éclairage, des factures d'électricité et des consommations théoriques afin de proposer des solutions de rénovation aux communes en fonction des différentes priorités : les lanternes de type boule, la vétusté, les sources énergivores et les contraintes extérieures.

Les diagnostics réalisés mettent en avant une estimation du gain sur la consommation de l'ordre de 60% en moyenne.

23 diagnostics correspondant à 27 000 points lumineux ont été réalisés en 2021. Au total, le SDEHG a réalisé 161 diagnostics d'éclairage public depuis le lancement du programme en novembre 2016 soit 123 400 points lumineux.

80% des communes pour lesquelles le SDEHG a réalisé un diagnostic ont demandé des travaux de modernisation du parc. Ce constat est encourageant : cela signifie que les diagnostics sont vraiment utiles aux communes et que des travaux de rénovation sont engagés à la suite des recommandations du SDEHG.





# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



*Le SDEHG développe les services et l'expertise pour accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique et intervient dans différents domaines comme la mobilité électrique, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, etc.*

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Favoriser le développement de l'électromobilité

### 100 bornes de recharge du SDEHG en Haute-Garonne

Le SDEHG est gestionnaire d'un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Garonne depuis 2018. Ces bornes publiques sont réparties de manière homogène sur le territoire du département - hors Toulouse Métropole - afin qu'un utilisateur ne soit jamais à plus de 15 km de l'une d'elles.

Chaque borne est équipée de 2 points de charge et permet une recharge de type accéléré (22 KVA). Elles sont implantées sur des lieux centraux, facilement accessibles et à proximité de services (bâtiments administratifs, commerces...).

Les petits véhicules, vélos et scooters électriques peuvent également se recharger sur ces bornes grâce à des prises spécifiques prévues à cet effet.

En 2021, 18 500 charges de véhicules électriques ont été réalisées sur ce réseau, soit une augmentation de 165% par rapport à 2020, témoignant ainsi de l'engouement exponentiel pour le véhicule électrique.

Pour en savoir plus : [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)

## Développer les énergies renouvelables

Après la réduction des consommations par la sobriété et l'efficacité énergétiques, le développement des énergies renouvelables est un autre pilier de la transition énergétique.

Le SDEHG accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets favorisant les énergies renouvelables telles que le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

### La production d'énergie photovoltaïque

Le SDEHG propose son expertise technique aux communes pour l'analyse de leurs projets d'installations photovoltaïques et pour la réalisation des études d'opportunité et/ou de faisabilité, aussi bien sur des bâtiments existants que dans le cadre de constructions neuves.

En 2021, le SDEHG a réalisé 11 études d'opportunité d'installations photovoltaïques.

### Les réseaux de chaleur

Le SDEHG peut assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de réseaux de chaleur et l'exploitation du service public de distribution de chaleur. Pour cela, il faut que le projet intègre deux usagers différents qui achètent de la chaleur à l'exploitant. Le Syndicat peut accompagner les communes afin d'identifier les secteurs favorables au déploiement d'un réseau de chaleur et étudier l'opportunité du projet.

### Un schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le SDEHG s'est lancé en 2021 dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge qui intégrera toutes les bornes existantes sur son territoire, qu'elles soient mises en place par un opérateur privé ou public.

Ce schéma a pour ambition d'aboutir à une offre de recharge coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les différentes politiques locales et adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit. C'est une nouvelle étape qui doit consolider l'usage du véhicule électrique et en faciliter l'accès aux utilisateurs.

Pour mener à bien ce projet, le SDEHG s'associe aux autres Syndicats d'énergie d'Occitanie pour constituer un groupement d'achat en vue de la réalisation des schémas directeurs à l'échelle régionale.



## Valoriser ses actions de maîtrise de demande de l'énergie

Le Syndicat valorise ses actions de maîtrise de demande de l'énergie en recourant au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Le SDEHG apporte sa contribution directe à la réalisation d'économies d'énergie sur son territoire en rénovant le parc d'éclairage public et en conseillant les communes en matière de solutions techniques innovantes et génératrices d'économies d'énergie.

Les opérations de rénovation de l'éclairage public réalisées en 2021 par le SDEHG ont permis de déposer un dossier auprès du Ministère de la Transition Écologique représentant plus de 74 gigawattheures d'énergie économisée, l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de 4 000 maisons. Les crédits correspondants, estimés à environ 530 000 €, seront affectés en totalité aux programmes de travaux.

## Accompagner les communes pour la rénovation de leurs bâtiments

### Le diagnostic des bâtiments communaux

Le SDEHG réalise des audits énergétiques au profit des communes désirant réduire les consommations de leurs bâtiments. Les diagnostics réalisés font émerger des économies d'énergie et financières par le biais de scénarios élaborés grâce à une étude détaillée du bâtiment, des factures et du comportement des occupants.

L'objectif est de permettre des économies d'au minimum 30%, voire d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation (BBC). Concrètement, l'audit fournit une connaissance fine du bâti et de son fonctionnement, une hiérarchisation des travaux à engager, le recours possible aux énergies renouvelables et une analyse financière faisant apparaître les aides et subventions pouvant intervenir dans le projet.

Ce programme, piloté par le SDEHG, en partenariat avec la Région, est subventionné à 95%.

En 2021, 112 bâtiments répartis sur 50 communes ont été audités.

Après le diagnostic, les services du SDEHG conseillent et accompagnent les communes dans la mise en œuvre des solutions préconisées.

### Le SDEHG lauréat du programme ACTEE porté par la FNCCR

Grâce au mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités.

Le SDEHG, en partenariat avec l'AREC et les Syndicats d'Énergie de la Région Occitanie, est lauréat des appels à manifestations d'intérêt SEQUOIA et MERISIER. Ils permettent d'obtenir un financement pour accompagner les communes afin de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.

Un accompagnement en 4 phases à adapter en fonction des actions déjà menées sur chaque commune est proposé.

#### • Phase 1 : Stratégie patrimoniale

Une bonne connaissance du patrimoine bâti global de chaque commune est primordiale pour garantir l'efficacité des actions ultérieures. Il s'agit de répertorier tous les bâtiments concernés, les audits qui ont déjà été réalisés, les données de base (surface, année de construction, destination du bâtiment...), de récupérer leurs données de consommation.

Les fonds du programme ACTEE permettent de financer 50% du montant de ces études.

Le SDEHG met à disposition gratuitement, pendant la durée du programme, un logiciel de suivi des consommations visant à faciliter la récupération des données, le suivi des bâtiments



#### • Phase 2 : Audits énergétiques

Le SDEHG réalise des audits pour les communes depuis 2016. Cette action se poursuit, grâce à un financement conjoint Région-SDEHG. Le reste à charge pour les communes est de 5% de l'audit.

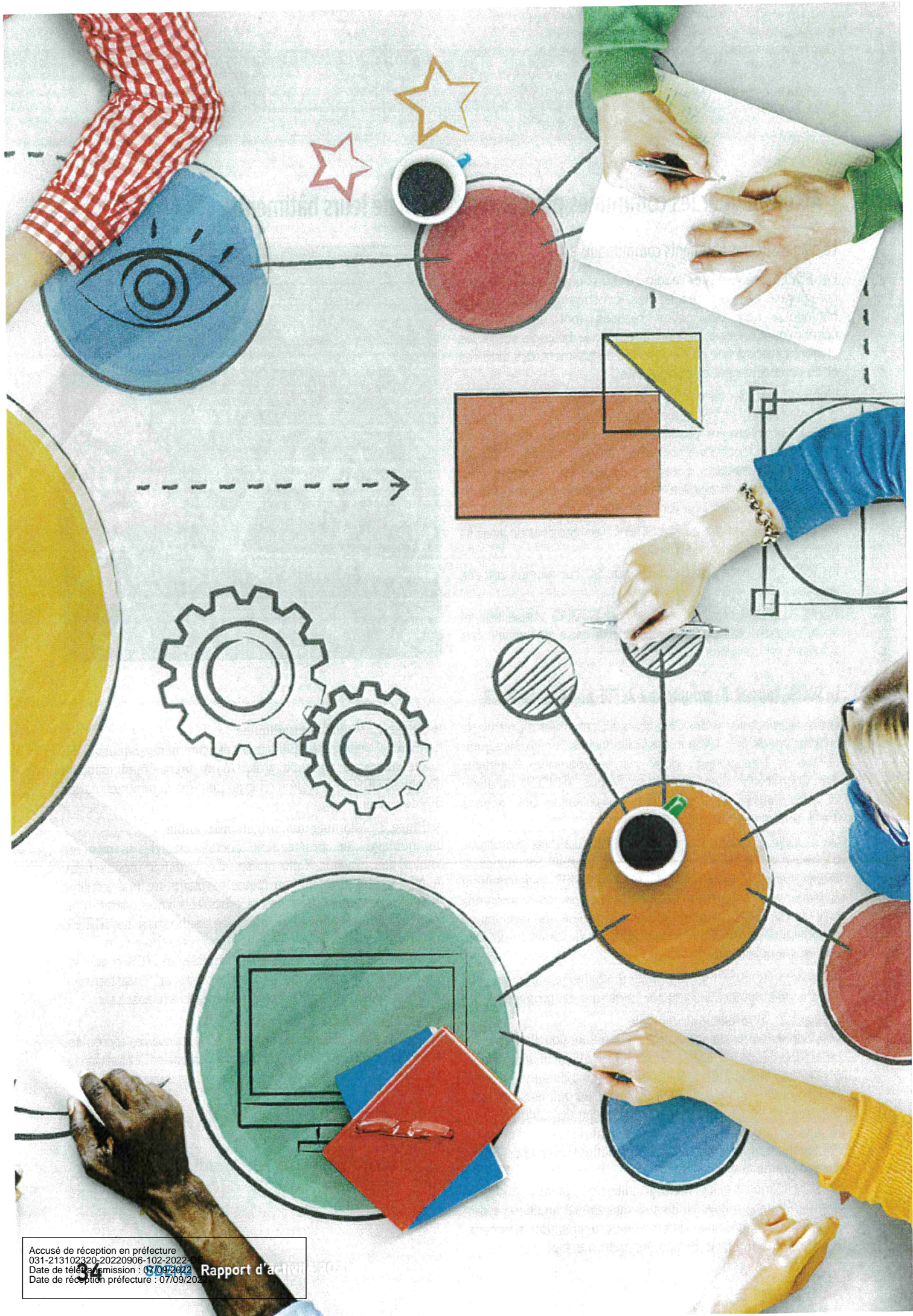
#### • Phase 3 : Montage des projets post audits

Le montage des projets post audits concerne la mise en œuvre des travaux. Cette phase vise à définir précisément le projet retenu, mettre en place les plans de financement, mettre en relation avec les acteurs techniques, aider à la mobilisation des aides et au montage des dossiers. Le SDEHG accompagne les communes dans l'ingénierie financière. La maîtrise d'œuvre peut être financée à 30% pour les communes de moins de 3 500 habitants et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 50% pour les projets le nécessitant.

#### • Phase 4 : Suivi des bâtiments

Le suivi des consommations doit se poursuivre après les rénovations, pour adapter le fonctionnement et l'utilisation du bâtiment. Ce suivi est effectué grâce au logiciel précité.





# LES AUTRES PRESTATIONS



*Pour aller plus loin dans l'accompagnement des communes, le SDEHG organise des groupements d'achat en vue notamment de la fourniture d'électricité et de l'acquisition de radars pédagogiques. Les intérêts de coordonner et mutualiser les achats sont multiples : réaliser des économies d'échelle en raison d'un volume important de commandes, réduire les coûts et le temps consacrés aux procédures de passation des marchés publics, bénéficier d'une expertise dans le domaine de la commande publique, etc.*

# LES AUTRES PRESTATIONS

## I Organiser l'achat groupé d'électricité

### Un groupement d'achat coordonné par le SDEHG

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SDEHG coordonne un groupement d'achat d'électricité pour les sites de consommation de types C2-C3 (ex-tarifs verts) et C4 (ex-tarifs jaunes), pour des puissances supérieures à 36 KVA.

Lors du renouvellement de ce premier marché arrivé à échéance le 31 décembre 2019, le SDEHG a choisi de se faire accompagner par un cabinet d'experts en achat d'énergie pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

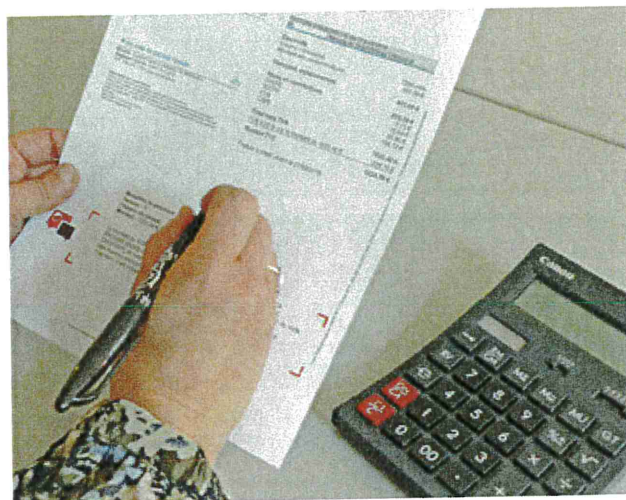
A l'issue de la procédure d'Appel d'Offres ainsi menée, le fournisseur Total Energies a été retenu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

### Une stratégie d'achat mutualisé pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie

Le prix de l'électricité en France est en hausse constante depuis plus de 10 ans sous l'effet de la hausse des tarifs réglementés, mais aussi des taxes sur l'électricité.

Ces hausses interviennent afin de financer trois projets nationaux : la mise à niveau du parc de centrales nucléaires d'EDF, le développement des énergies vertes (photovoltaïque, éolien...) dont la production est rachetée à prix élevé par EDF, le renforcement des réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

Ces évolutions qui pèsent lourd sur les factures énergétiques des collectivités territoriales sont directement liées en Europe à la reprise économique et aux augmentations sans précédent des prix du carbone et du gaz.



En France, la hausse des prix de l'électricité déjà historique, a connu une forte augmentation le 15 décembre 2021 suite à l'arrêt simultané de plusieurs réacteurs de centrales nucléaires, constituant ainsi un niveau d'indisponibilité historique.

La stratégie d'achat adoptée par le SDEHG sur les conseils de son AMO, a permis de maîtriser cette tendance à la hausse des prix du marché tout au long des années 2020 et 2021.

De plus, le SDEHG et son fournisseur ont engagé en 2021 des études d'optimisations tarifaires pour l'ensemble des membres du groupement. Ainsi, l'année 2022 verra la concrétisation de ce travail d'optimisation pour les membres éligibles.

## I Organiser l'achat groupé de radars pédagogiques



Le radar pédagogique est un équipement de prévention implanté en bordure de chaussée, qui informe les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner et affiche un message d'alerte si la vitesse est supérieure à celle autorisée. Il n'a pas vocation à sanctionner l'usager qui ne respecterait pas la limitation. C'est un outil de prévention, simple d'utilisation et efficace pour réduire les accidents.

Le radar pédagogique fournit également des données sur la circulation permettant d'analyser les comportements et les habitudes de conduites des usagers de la voie, afin que la commune mène ensuite des actions d'amélioration de la sécurité.

En 2021, suite aux sollicitations de nombreuses communes, le SDEHG a constitué un groupement de commandes afin de mutualiser l'achat de ce type d'équipement propriété des communes, en vue d'obtenir des tarifs compétitifs.

Le groupement ainsi constitué compte 81 communes membres pour un total de 217 radars dont 157 autonomes et 60 à raccorder sur l'éclairage public. Ce marché a été notifié le 14 décembre 2021 à l'entreprise Elan Cité.

La mutualisation, organisée par le SDEHG, a permis d'obtenir un rabais de 60% sur le prix catalogue, pour des équipements de qualité et une garantie pièces et main d'œuvre de 3 ans sur site.

## I Développer des outils d'information pour les communes

Dans une démarche d'amélioration des services proposés aux communes, le SDEHG développe des outils numériques permettant de suivre facilement les projets en cours et de gérer l'éclairage public.

### Un nouveau site internet plus ergonomique et responsive

À l'occasion de sa participation au Salon des Maires et des collectivités de Haute-Garonne les 8 et 9 octobre 2021 à Diagona, le SDEHG a lancé son nouveau site internet.

Plus intuitif, ergonomique et responsive, c'est-à-dire adaptable aux écrans de smartphones et tablettes, le nouveau site internet a été construit afin que vous trouviez, en quelques clics, toutes les informations utiles concernant l'actualité du SDEHG, son fonctionnement et ses missions.

Les moyens de nous contacter sont disponibles sur chaque page du site. Nous sommes à votre écoute pour toute requête et suggestion afin que le nouveau site du SDEHG devienne votre outil utile et pratique au quotidien.

### La cartographie des réseaux

Accessible via [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), la cartographie des réseaux d'éclairage public et d'électricité permet aux communes de déclarer des pannes d'éclairage public, de consulter le positionnement des réseaux et d'éditer des plans.



### L'application mobile de déclaration des pannes d'éclairage public

L'application mobile "SDEHG Éclairage public" est disponible en téléchargement gratuit sur Google Play et App Store.

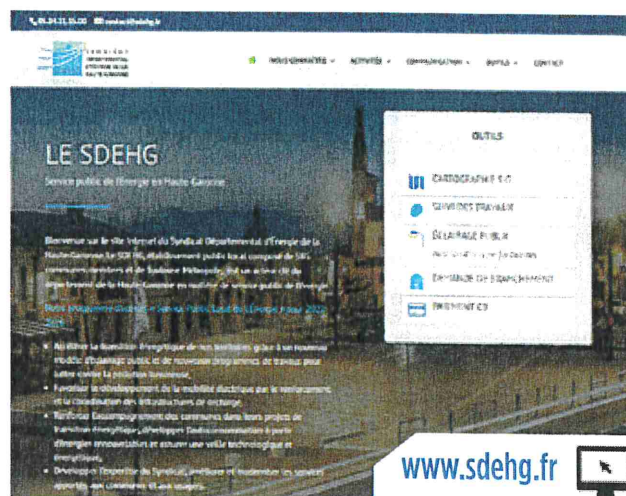
Elle permet à toute personne de déclarer une panne sur le réseau d'éclairage public.



### Le catalogue des réalisations d'éclairage public

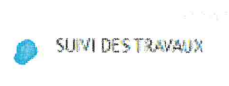


Accessible via [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), l'outil de présentation des réalisations du SDEHG permet de découvrir et localiser des exemples de réalisations d'éclairage public. Il contient également toutes les prescriptions du SDEHG en matière d'éclairage.



### L'outil de suivi des projets en cours

Accessible via [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), l'outil de suivi des projets en cours propose aux communes d'accéder aux informations relatives à l'avancement de leurs projets, qu'il s'agisse de travaux sur l'éclairage public, sur le réseau de distribution d'électricité ou sur des projets de transition énergétique.



### Le suivi de l'état du parc d'éclairage public

Même si les points lumineux hors service représentent moins de 3% du parc d'éclairage, le SDEHG apporte un soin particulier à leur remise en état.

Ainsi, dans une démarche d'amélioration continue de ses services, le SDEHG a développé un outil de suivi de ces points lumineux répertoriés "Hors Service".

Un premier état de suivi a été adressé par mail aux communes le 22 juillet 2021. Cet état recense les points lumineux ne pouvant être réparés dans le cadre de la procédure de maintenance habituelle et précise l'action engagée pour rétablir leur fonctionnement. Certains points lumineux, déposés ou mis en sécurité, peuvent être en attente d'une décision de la commune sur la suite qu'il convient de donner à leur remise en état.

Les équipes techniques du SDEHG sont à la disposition des communes pour étudier les conditions de remise en état des points lumineux concernés. Une actualisation de cet état de suivi est adressée régulièrement.



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE



BIENVENUE DANS L'ENQUÊTE DE SATISFACTION TRAVAUX DU SDEHG

Rénovation de l'éclairage public du lotissement "Logis 1"

**Le pilotage et l'assistance du SDEHG pour la réalisation de ce projet ont été :**

Très satisfaisants  Satisfaisants  A améliorer  Très insuffisants  Ne se prononce pas

**Le niveau de professionnalisme de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux a été :**

Très satisfaisant  Satisfaisant  A améliorer  Très insuffisant  Ne se prononce pas

**Les délais globaux de réalisation de votre projet vous ont paru :**

Rapides  Acceptables  Longs  Très longs  Ne se prononce pas

**La qualité des travaux réalisés est :**

Très satisfaisante  Satisfaisante  A améliorer  Très décevante  Ne se prononce pas

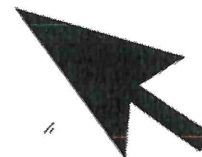
**Au regard de la prestation effectuée, le montant de votre participation financière vous paraît :**

Raisonné  Excessif

**Les éléments de réponse à ce questionnaire ont été apportés par :**

un élu  un agent communal  un usager

Commentaires



Valider les réponses



# LA QUALITÉ DES PRESTATIONS



*Le SDEHG apporte une attention particulière à la qualité des prestations qu'il réalise pour les communes et les usagers. L'évaluation de leur satisfaction intervient à la fin des travaux ou, pour l'entretien de l'éclairage public, de manière annuelle. Un formulaire de satisfaction à remplir directement en ligne leur est proposé afin de gagner du temps et faciliter la transmission des informations.*

# LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

## I Les travaux réalisés par le SDEHG

Le SDEHG apporte une attention particulière à la satisfaction des communes et des usagers du service public de l'électricité.

Suite à l'achèvement d'une opération, le SDEHG leur adresse un questionnaire de satisfaction pour recueillir leur avis sur la qualité des prestations réalisées.

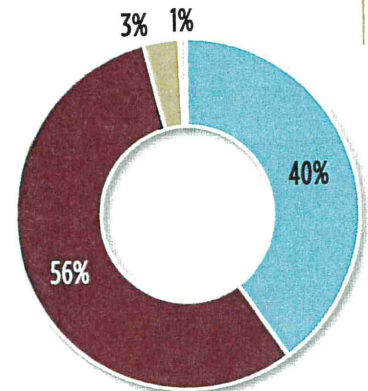
Les indicateurs de satisfaction portent sur 5 points clés représentant la qualité du service :

- le pilotage des travaux par les services du SDEHG ;
- la qualité des travaux ;
- les délais de réalisation ;
- le coût des travaux ;
- le professionnalisme des entreprises mandatées par le SDEHG pour l'exécution des travaux.

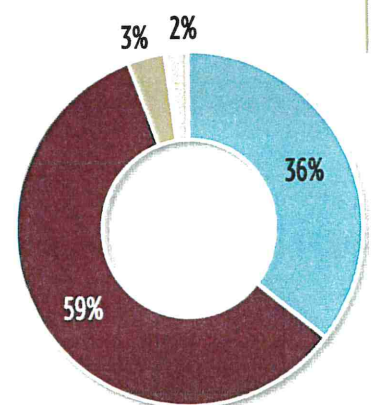
L'évaluation des prestations grâce à la consultation des communes et des usagers, instaurée par le SDEHG depuis plus de 20 ans, s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité du service public.

**Le niveau global de satisfaction des communes et des usagers concernant les travaux réalisés par le SDEHG est de 93% en 2021.**

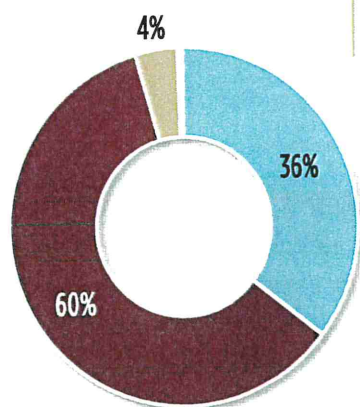
### LE PILOTAGE DU SDEHG



### LE PROFESSIONNALISME DES ENTREPRISES

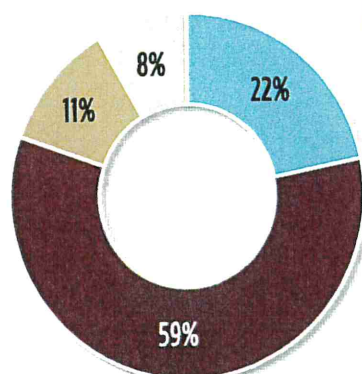


### LA QUALITÉ DES TRAVAUX

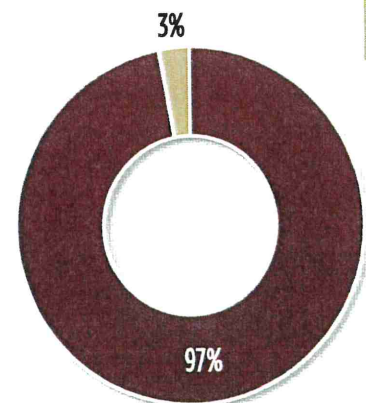


- très satisfaisant
- satisfaisant
- à améliorer
- insuffisant

### LES DÉLAIS DE RÉALISATION



### LE COÛT DES TRAVAUX



## La maintenance du réseau d'éclairage public

Le SDEHG adresse une fois par an un questionnaire de satisfaction aux communes pour recueillir leur avis sur la qualité des prestations d'entretien du réseau d'éclairage public.

Les indicateurs de satisfaction portent sur 3 points :

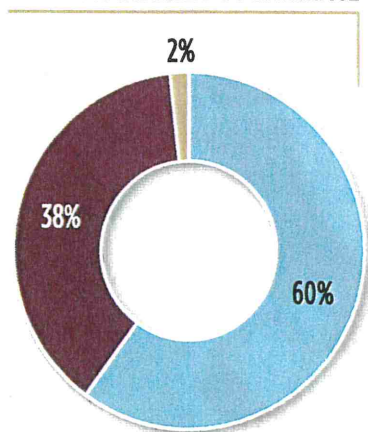
- la qualité du dépannage ;
- les délais d'intervention suite à la déclaration de la panne ;
- les modalités de demande de dépannage mises en place par le SDEHG pour déclarer une panne.

**Le niveau global de satisfaction des communes concernant la prestation du SDEHG d'entretien de l'éclairage public est de 97% en 2021.**



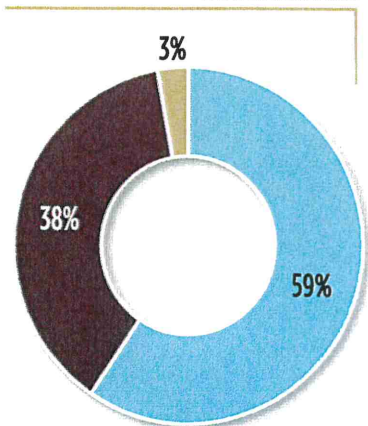
Éclairage public à LEDs à Bruguières  
Place de la République © Laurent Barranco

### LA QUALITÉ DU DÉPANNAGE

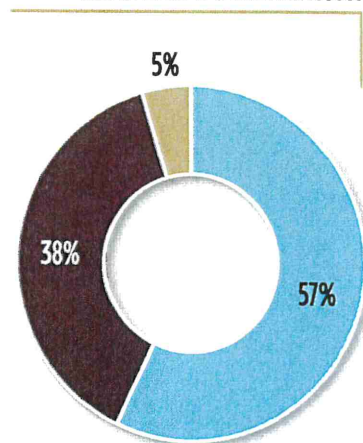


- très satisfaisant
- satisfaisant
- à améliorer

### LES MODALITÉS DE DEMANDE DE DÉPANNAGE



### LES DÉLAIS D'INTERVENTION





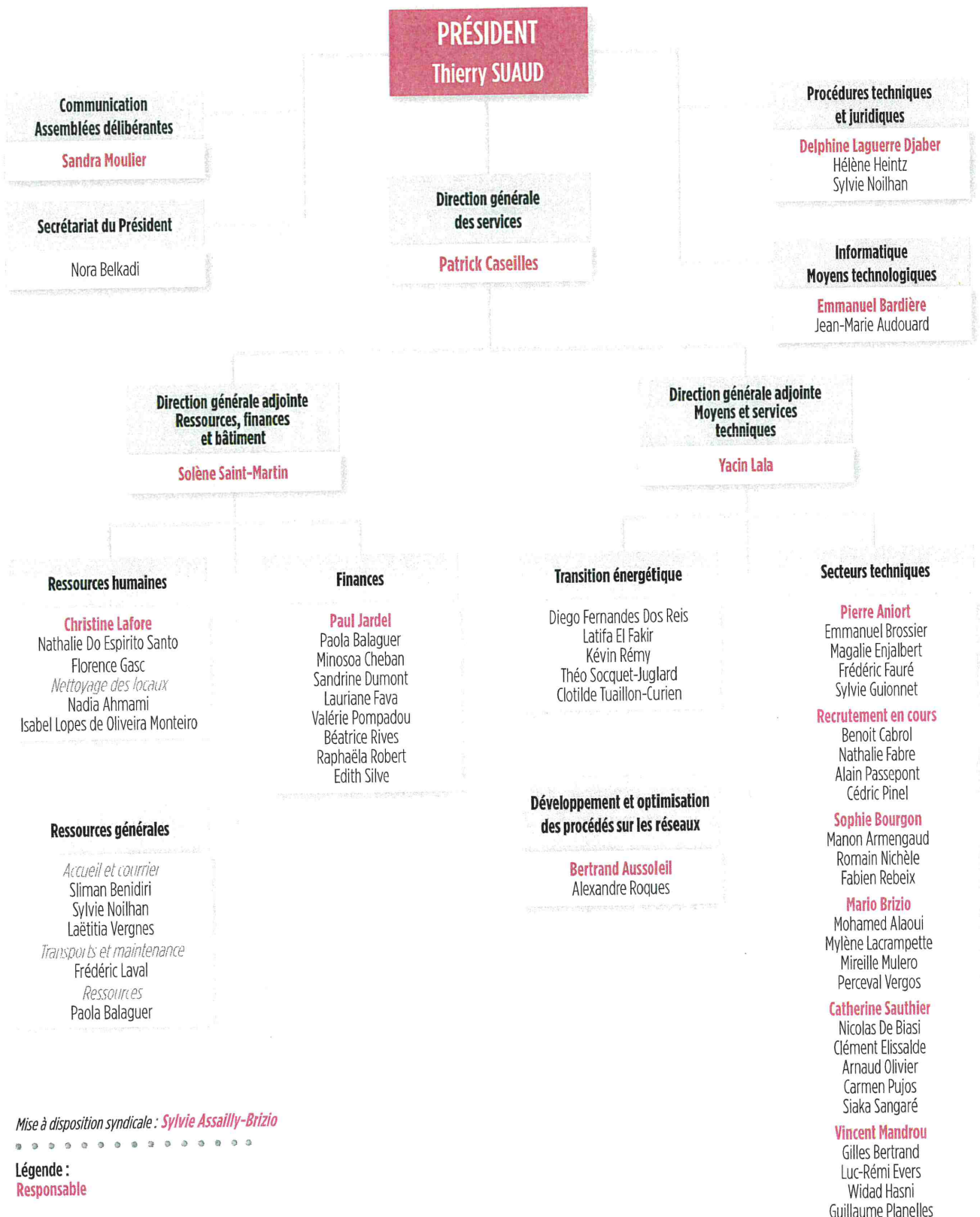
# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



*Le Syndicat emploie 64 agents relevant du statut de la fonction publique territoriale. En 2021, le SDEHG a impulsé, avec les agents et les élus, une politique de gestion des ressources humaines tournée vers la transition énergétique avec la mise en œuvre d'actions internes pour limiter l'impact de l'organisation sur l'environnement.*

# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

## L'organisation des services du SDEHG



## Les points d'information à votre disposition

### Un accueil physique et téléphonique

Le service accueil vous reçoit au siège du SDEHG, situé au n°9 rue des Trois Banquets à Toulouse et réceptionne les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

- Téléphone : **05 34 31 15 00**

### Une adresse de messagerie électronique

L'adresse de messagerie générique est à votre disposition pour toute question sur les activités du SDEHG. Celle-ci est relevée tous les jours par le service accueil.

- E-mail : **contact@sdehg.fr**

### Une assistance dédiée à l'utilisation de la cartographie

Un numéro de téléphone et une adresse électronique sont à votre disposition pour toute question sur l'utilisation de l'outil de cartographie :

- Téléphone : 05 34 31 15 18
- E-mail : sig@sdehg.fr

### Les différentes rencontres organisées par le SDEHG

Les réunions du Comité Syndical et des Commissions Territoriales permettent aux maires et aux délégués du SDEHG de poser toute question relative aux activités du Syndicat.

### Les permanences du SDEHG à Saint-Gaudens

En complément des rendez-vous au siège du SDEHG à Toulouse, le Président Thierry SUAUD tient une permanence mensuelle à Saint-Gaudens (au n°33 rue Victor Hugo) à laquelle les élus des cantons de Saint-Gaudens, Bagnères-de-Luchon, Cazères et Carbonne sont conviés pour aborder tout sujet portant sur les activités du Syndicat.

### Des informations régulières sur les projets en cours

Des informations sur les projets et les actualités du SDEHG sont adressées régulièrement aux maires, aux délégués et aux conseillers municipaux, sous la forme de communiqués du Président, de lettres d'information et de messages électroniques.

### Un site internet

Le site internet **www.sdehg.fr** a fait l'objet d'une refonte en 2021 pour améliorer la qualité et la fluidité de l'information fournie aux utilisateurs. Il permet notamment de consulter les dernières actualités du Syndicat, d'accéder au Système d'Information Géographique, de suivre l'avancement des travaux, de consulter la cartographie des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

## Vos interlocuteurs des secteurs techniques



Vincent  
Mandrou



Pierre  
Aniot



Catherine  
Sauthier

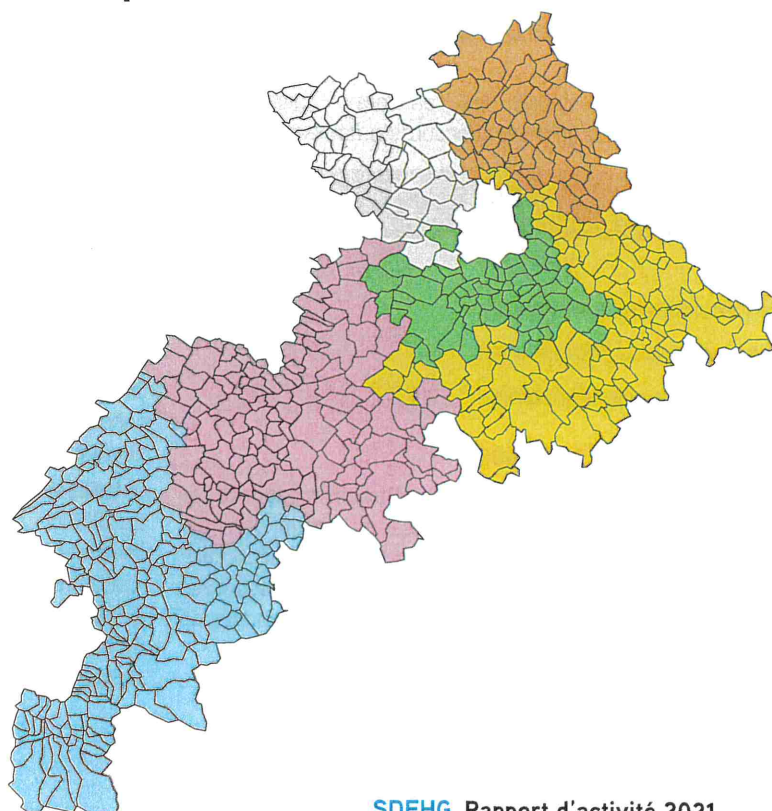


Mario  
Brizio



Sophie  
Bourgon

Recrutement  
en cours



# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

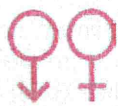
## Les effectifs du SDEHG



64  
agents



57 titulaires  
7 contractuels



34 femmes  
30 hommes



44 ans de  
moyenne d'âge



20%  
catégorie A



44%  
catégorie B



36%  
catégorie C

## Les actions en faveur du personnel

### L'évolution des carrières du personnel et du pouvoir d'achat

Le SDEHG favorise l'évolution de la carrière de son personnel, notamment en associant l'application des règles statutaires et l'offre de mobilité interne. En 2021, 2 agents de catégorie C ont bénéficié d'un avancement de grade et 1 agent d'une promotion interne sur un emploi de catégorie A.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été étendu aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs et appliqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### Le développement des compétences par la formation

Pour conserver et développer un haut niveau de compétences, le SDEHG met l'accent sur la formation des agents. En 2021, 22 agents ont bénéficié d'une formation, soit 34% du personnel.

Afin de favoriser l'évolution des carrières, 9 agents ont participé à une préparation aux concours ou aux examens.

Catégorie de formation	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours réalisés
Intégration	2	10
Professionalisation au premier emploi	2	3
Professionalisation et perfectionnement	12	36,5
Préparation aux concours ou examens	9	120

### Les lignes directrices de gestion

Instaurées par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion ont été arrêtées au SDEHG pour la période de 2021 à 2026. Elles fixent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

### L'action sociale en faveur du personnel

Le SDEHG soutient l'action sociale en faveur du personnel en proposant plusieurs catégories de prestations sociales.

#### • L'aide au transport

29 agents ont bénéficié de l'aide au transport au cours de l'année 2021, à hauteur de 50 % du coût d'abonnement aux transports en commun.

#### • Le forfait mobilité durable

Un forfait mobilité durable pour les agents venant au travail à vélo ou réalisant du covoiturage a été instauré en 2021 d'un montant annuel forfaitaire de 200 €.

11 agents en ont bénéficié pour l'année 2021.

#### • Les titres-restaurant

Les agents du SDEHG bénéficient de titres-restaurant.

La valeur faciale du titre-restaurant a été fixée à 8 €, avec une participation du SDEHG de 60% si l'indice brut de rémunération de l'agent est inférieur ou égal à 567 et de 50% si l'indice brut est supérieur à 567.

#### • La participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

Le SDEHG participe aux frais de complémentaire santé et prévoyance pour les agents ayant souscrit à un contrat labellisé. La participation maximale pour les risques santé et prévoyance est de 30 € par agent et par mois. Cette participation est majorée de 6,50 €, soit un montant maximal de participation de 36,50€, pour les agents dont le salaire mensuel net imposable est inférieur ou égal à 1 700 €. 36 agents ont bénéficié de cette prestation en 2021.

#### • L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le SDEHG adhère au CNAS qui propose aux agents et à leurs familles une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence. Ainsi, 38 agents ont bénéficié d'au moins une prestation CNAS en 2021.

14 558 € de prestations ont été versées par le CNAS pour l'année 2021.





Moment d'échanges organisé avec le personnel le 24 novembre 2021

## La santé et la sécurité au travail en période de crise sanitaire

Les mesures engagées au SDEHG en 2020 afin de garantir la santé et la sécurité des agents dans le cadre de leurs missions, tout en maintenant l'activité du SDEHG ont perdurées en 2021, avec un mode de travail mixte, en présentiel et à distance. Les agents ont régulièrement été sensibilisés sur les gestes barrières à appliquer et une attention particulière a été portée sur les risques professionnels et sur le maintien du lien social en cette période particulière.

Un cadre de travail en période de crise sanitaire a été fixé par l'élaboration d'une charte portant sur l'exercice des fonctions des agents en télétravail pendant une telle période. Il s'agit du résultat d'un groupe de travail composé de représentants du personnel, de représentants du collège employeur et l'association des assistants de prévention. Le document unique pour le risque épidémique a été mis à jour par les assistants de prévention.

## Un dialogue social renforcé

Le dialogue social a été renforcé en 2021 avec la mise en place de groupes de travail composés de représentants du collège employeur et de représentants des agents sur les projets concernant les ressources humaines : télétravail en période de crise sanitaire et de droit commun, lignes directrices de gestion, régime indemnitaire, forfait mobilité durable.

3 réunions du Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et 3 réunions du Comité Technique se sont déroulées en 2021.

Deux moments forts d'échanges ont été organisés avec le personnel courant 2021 par le Président Thierry Suaud, Claude Sarralié, Vice-Président en charge des ressources humaines et Philippe Fuseau, Vice-Président en charge des finances, les 8 avril et 24 novembre 2021.

Ces moments ont été l'opportunité d'évoquer les enjeux stratégiques du SDEHG en tant qu'acteur incontournable de

l'énergie sur le département, les volets opérationnels et les

## L'impulsion d'une transition écologique en interne

Le SDEHG n'est pas seulement un acteur incontournable en faveur de la transition énergétique par l'exercice de ses compétences, il doit également être exemplaire dans son fonctionnement et dans son organisation.

En 2021, le SDEHG a impulsé, avec les agents et les élus, une politique de gestion des ressources humaines tournée vers la transition énergétique avec la mise en œuvre d'actions internes pour limiter l'impact de l'organisation sur l'environnement :

- La mise en place de la **dématérialisation des documents** et la **réduction du nombre de courriers envoyés** ont contribué à la transition énergétique et à simplifier les missions administratives de certains métiers.
- Un **forfait mobilité durable** pour les agents venant au travail à vélo ou réalisant du covoiturage a été instauré représentant un montant forfaitaire annuel de 200 €.
- Un **audit énergétique des locaux** du SDEHG a été lancé en 2021 en vue de la mise en place d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment.
- Le SDEHG participe au **concours national « Cube »** organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment afin de réduire la consommation d'énergie en incitant les agents à adopter un comportement éco-responsable au travers de nouveaux réflexes au quotidien. Une diminution de 8% de la consommation d'énergie a déjà été observée.
- La mise en place de nouveaux outils internes comme une **plateforme collaborative** sécurisée facilitant la visioconférence, le travail d'équipe et le télétravail, contribue à la réduction des déplacements et de l'empreinte carbone.



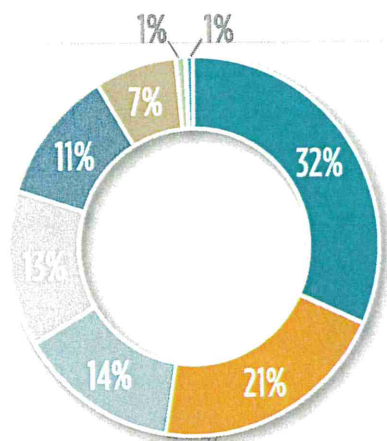
# LES FINANCES DU SDEHG



*Le budget du Syndicat, adopté chaque année par le Comité Syndical, est voué à la réalisation de travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public, à leur entretien et à la mise en oeuvre de projets en faveur de la transition énergétique. L'année 2021 marque un tournant important dans la gestion du SDEHG avec la réalisation d'un audit financier et la préparation d'une nouvelle feuille de route budgétaire, essentielle pour préparer l'avenir du Syndicat.*

# LES FINANCES DU SDEHG

## Les recettes en 2021



- Taxe sur la consommation finale d'électricité (20,45 M€)
- Participations des communes et des usagers (13,33 M€)
- Emprunt (9 M€)
- FCTVA-TVA (8,53 M€)
- FACE (7,41 M€)
- Redevances et dotations Enedis (4,58 M€)
- Certificats d'économies d'énergie (0,53 M€)
- Autres subventions (0,39 M€)

TOTAL 64,2 M€

- La recette principale du Syndicat est la **Taxe sur la consommation finale d'électricité** (TCFE), due par les consommateurs pour les quantités d'électricité livrées sur le territoire de leur commune.

- Les **participations communales** sont les contributions des communes aux travaux d'investissement sur les réseaux.

- Les **participations des usagers** portent sur les travaux de raccordement au réseau de leurs propriétés.

- L'**emprunt** correspond au besoin de financement pour les travaux d'investissement.

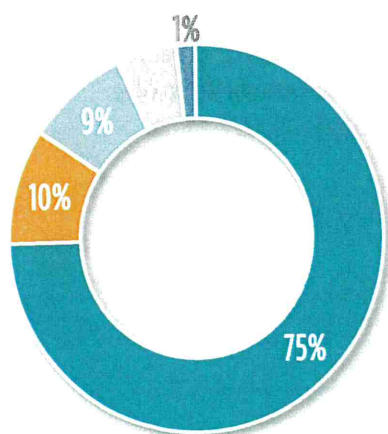
- Le **FCTVA** (fonds de compensation pour la TVA) correspond au remboursement de la TVA payée par le SDEHG sur certaines dépenses.

- Le **Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE)** est un programme national de péréquation destiné à assurer une qualité de desserte en électricité identique sur le territoire français.

- Les **redevances et dotations d'Enedis** sont perçues par le SDEHG au titre du cahier des charges de concession, en compensation des investissements du SDEHG engagés sur les réseaux.

- La vente des **Certificats d'économies d'énergie** permet au SDEHG de valoriser ses actions en matière de rénovation de l'éclairage public.

## Les dépenses en 2021



- Travaux d'investissement (49,83 M€)
- Remboursement de la dette (6,46 M€)
- Entretien de l'éclairage public (5,88 M€)
- Charges de personnel (3,42 M€)
- Achats et prestations courantes (1,10 M€)

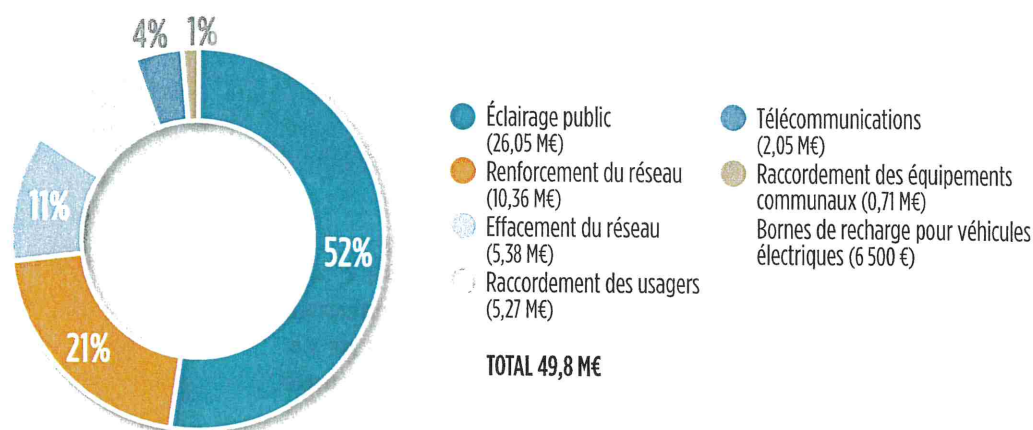
TOTAL 66,7 M€

Toutes les dépenses du SDEHG convergent vers l'objectif de réalisation des travaux d'investissement et d'entretien pour les communes de la Haute-Garonne.

- **75% des dépenses sont consacrées aux travaux d'investissement** sur les réseaux et à la transition énergétique.

- Les autres dépenses sont les charges du personnel, le remboursement des emprunts et les charges à caractère général.

## Focus sur les travaux d'investissement 2021



## Un audit financier pour préparer l'avenir du Syndicat

En début de mandat 2020, l'enjeu financier a été de **maîtriser les dépenses du Syndicat face à un engouement fort des communes pour la réalisation de projets de transition énergétique**. Sont particulièrement concernés les projets de rénovation de l'éclairage public qui permettent aux communes une économie moyenne d'énergie de 77%.

Pour y parvenir, un audit sur la gestion financière du SDEHG a été confié fin 2020 à un cabinet d'experts en stratégie financière publique. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les élus et a été particulièrement suivi par un groupe de travail "Finances", piloté par Philippe Fuseau, Vice-Président en charge des finances et composé de membres du Bureau volontaires.

Les résultats de l'analyse et la prospective financière réalisées ont mis en évidence une situation financière dégradée du SDEHG en raison :

- d'une diminution de l'épargne de - 5 millions d'euros entre 2014 et 2020,
- d'une forte augmentation des investissements en particulier sur l'éclairage public (doublement),
- d'une augmentation du taux de participation du SDEHG pour les travaux communaux d'éclairage public (hausse de 70% à 80% en 2016).

En conséquence, l'excédent global qui était de 14 millions d'euros en 2016 a été consommé en totalité sur les 3 exercices suivants (2017 à 2019).

Ces facteurs ont conduit le Syndicat à souscrire, pour la première fois en 2020, un emprunt permettant de financer ses subventions aux communes.

Le groupe de travail « Finances » s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer des scénarios visant à créer un **nouveau modèle économique durable du Syndicat** basé sur une véritable prospective financière permettant de trouver un juste équilibre entre les ressources et les dépenses pour les années à venir.

Les résultats de l'audit ont été présentés aux élus du Comité Syndical le 20 octobre 2021, avec une proposition de feuille de route pour bâtir les budgets à venir.

A cette occasion, **les élus du SDEHG ont pris pleinement conscience de ce contexte financier complexe et ont montré leur attachement aux valeurs fondatrices du Syndicat, par l'adoption à l'unanimité, de mesures à la fois contraignantes et raisonnables permettant de préserver l'avenir du SDEHG**. Parmi celles-ci, la mise en place d'un plafond annuel de participation du SDEHG de 85 000 € pour un effacement de réseau et d'un taux de participation du SDEHG pour la réalisation des opérations d'éclairage à 50% au lieu de 80%, etc.

**Ces nouvelles modalités d'intervention du Syndicat permettront la réalisation d'un programme ambitieux indispensable pour renforcer notre Service Public Local de l'Énergie à l'horizon 2026, construit sur les valeurs de solidarité, de mutualisation et de proximité.**



9 rue des 3 Banquets - CS 58021  
31080 TOULOUSE Cedex 6

Horaires d'ouverture :  
8h30 - 17h00 du lundi au vendredi

Tél. : 05 34 31 15 00

Retrouvez le SDEHG en ligne  
[www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)



Publication du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

9 rue des 3 Banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05.34.31.15.00 - Site internet : [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)

Directeur de la publication : Thierry SUAUD

Impression : Imprimerie Delort - 2-4 rue de l'Industrie - 31320 Castanet-Tolosan

Accusé de réception en préfecture  
KFSN - 2271-2041 - Décret légal : juillet 2022

031-213102320-20220906-102-2022-DE

Date de télétransmission : 07/09/2022

Date de réception préfecture : 07/09/2022

**Certifié 100% PEFC**